

ÉTAT DÉCLARATIF DE DURABILITÉ

2025



TABLE DES MATIERES

1. LE GROUPE PARERA 4

1.1 Bases de préparation	6
1.2 Base d'établissement [VSME B1]	34
1.3 Pratiques, politiques et initiatives futures pour une transition vers une économie plus durable [VSME B2]	39
1.4 Stratégie : modèle économique et initiatives liées à la durabilité [VSME C1]	40
1.5 Gouvernance	42
1.6 Description des pratiques, des politiques et des initiatives futures pour une transition vers une économie plus durable [VSME C2]	44

2. AXE SOCIAL 49

2.1 Effectifs -caractéristiques générales [VSME B8]	51
2.2 Santé et sécurité [VSME B9]	52
2.3 Rémunération, négociation collective et formation [VSME B10]	54
2.4 Informations complémentaires sur le volet social [VSME C5 ; C6 ; C7]	54
2.5. Attractivité, diversité et inclusion	56
2.6. Dialogue social et QVCT	59

3. AXE ETHIQUE 61

3.1 Information de gouvernance et éthique des affaires [VSME B11 ; C8 et C9]	63
3.2 Développement des territoires	64
3.3 Cybersécurité	66
3.4 Achats responsables	67

4. AXE ENVIRONNEMENTAL 69

4.1 Energie et émissions de gaz à effet de serre [VSME B3 ; C3]	71
4.2 Autres informations environnementales [B4 ; B5 ; B6]	77
4.3 Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets [VSME B7]	78
4.4 Risques climatiques [VSME C4]	80
4.5 Évolution de la flotte automobile et des déplacements	82

5. ANNEXES 85

1. LE GROUPE PARERA





1 076

salariés

57 M€

de chiffre d'affaires



4

pays d'implantation

1.1 Bases de préparation

1.1.1 Périmètre de consolidation

L'état déclaratif de durabilité 2025 a été établi conformément au référentiel VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed SMEs), module complet (module de base et module narratif), publié par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) le 17 décembre 2024 (cf. [VSME Standard.pdf](#)). À la date de publication de cet état déclaratif de durabilité, une version actualisée du référentiel VSME a été publiée par la Commission européenne pour consultation le 6 mai 2026, sans avoir toutefois été définitivement adoptée à cette date. En conséquence, le présent état déclaratif est basé sur le référentiel en vigueur publié par l'EFRAG en décembre 2024.

Le périmètre de publication est identique à celui des états financiers consolidés du Groupe PARERA au 31 décembre 2025 (exercice du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025). Il couvre l'ensemble des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle opérationnel, à savoir : PARERA (incluant PARERA Côte d'Ivoire), PARERA FORMATION, PARERA CONSEIL, PARERA SERVICES, ECARTIP, GEOTECH, PARERA MADAGASCAR, ILS TOPO et ETAFAT GROUPE PARERA.

PARERA FORMATION et PARERA CONSEIL sont incluses dans le périmètre de consolidation mais ne disposent d'aucun effectif au 31 décembre 2025.

Les données de durabilité sont ainsi présentées au niveau consolidé pour l'ensemble des exigences narratives et des points de données couverts par le référentiel VSME. Aucune variation de périmètre (acquisition ou cession) n'est intervenue au cours de l'exercice.

Comme le prévoit la norme VSME dans les paragraphes 10 et 11, quatre indicateurs complémentaires ont été ajoutés afin de refléter les enjeux matériels identifiés dans le cadre des travaux menés en collaboration avec un consultant d'AFNOR Compétences. La méthodologie est expliquée dans le paragraphe 1.1.3. Ces indicateurs, non couverts par la norme VSME, ont été jugés appropriés pour fournir des informations complémentaires et pertinentes au regard de l'activité de l'entreprise.

Les travaux d'assurance par le commissaire aux comptes sont circonscrits aux informations relevant du référentiel VSME (module complet), ainsi qu'aux quatre indicateurs complémentaires. L'ensemble des autres informations publiées dans le rapport extra-financier ne fait pas l'objet des travaux d'assurance du commissaire aux comptes durabilité.

Les indicateurs VSME et complémentaires à VSME couverts par les travaux d'assurance sont recensés et listés ci-après. Les détails sur les entités exclues pour certains indicateurs également. Pour une compréhension de lecture complète et transparente, un système d'icone sera utilisé sur les titres et les tables afin de mettre en valeur ce qui fait l'objet de l'assurance du commissaire aux comptes durabilité et ce qui ne le fait pas. Comme ceci :

Icone	Signification	Champ
	Information couverte par la norme VSME (module complet)	Inclus dans le périmètre de l'assurance du commissaire aux comptes
	Information complémentaire hors VSME	Exclus du périmètre de l'assurance du commissaire aux comptes

Les liens vers la norme et les conseils de publication sont également fournis.

- Méthode de collecte : intégration globale
- Les indicateurs sont collectés au niveau des filiales puis consolidés au niveau Groupe

Liste des indicateurs publiés relevant des travaux d'assurance du commissaire aux comptes :

Correspondance VSME	Indicateurs collectés	Couverture 2025 (CA)	Entités exclues du périmètre de reporting extra-financier
B1 & B8	Effectif total	100%	Aucune
B8	Effectif France	100%	Aucune
B8	Effectif Maroc	100%	Aucune
B8	Effectif Madagascar	100%	Aucune
B8	Effectif Côte d'Ivoire	100%	Aucune
B8	Nombre de femmes dans l'effectif	100%	Aucune
B8	Nombre d'embauches	100%	Aucune
B8	Nombre de départs	100%	Aucune
B8	Nombre de contrats permanents	100%	Aucune
B8	Nombre de contrats temporaires	100%	Aucune
B8	Turnover	100%	Aucune
B9	Nombre d'accidents du travail sans arrêt	100%	Aucune
B9	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	100%	Aucune
B9	Nombre d'heures travaillées	100%	Aucune
B9	Nombre de décès dus à des accidents du travail	100%	Aucune
B9	Taux d'accidents du travail comptabilisables	100%	Aucune
B10	Nombre total d'heures de formation des hommes	99%	ILS TOPO
B10	Nombre total d'heures de formation des femmes	99%	ILS TOPO
B10	Nombre de collaborateurs couverts par des conventions collectives	100%	Aucune
C5	Nombre de femmes cadres	100%	Aucune
C5	Nombre d'hommes cadres	100%	Aucune
C9	Nombre de femmes au comité exécutif	100%	Aucune
C9	Nombre d'hommes au comité exécutif	100%	Aucune
B10	Rémunération horaire brute moyenne des hommes	100%	Aucune
B10	Rémunération horaire brute moyenne des femmes	100%	Aucune
B10	Écart de rémunération hommes/femmes	100%	Aucune
B1	Chiffre d'affaires	100%	Aucune
B1	Total du bilan en euros	100%	Aucune
B10	La rémunération minimum est équivalente ou au-dessus du salaire minimum ?	100%	Aucune
B11	Nombre d'incidents de corruption	100%	Aucune
B11	Nombre total de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	100%	Aucune
B11	Montant total des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	100%	Aucune
B1	Certifications/qualification	100%	Aucune
B3	Consommation totale d'énergie non renouvelable	100%	Aucune

B3	Consommation totale d'énergie renouvelable	100%	Aucune
B3	Energie autoproduite (panneaux PV ou autre)	100%	Aucune
B3	Émissions totales de GES* tCO2e	100%	Aucune
B3	Émissions brutes de GES de Scope 1	100%	Aucune
B3	Émissions brutes de GES de Scope 2	100%	Aucune
B3	Émissions brutes de GES de Scope 3	100%	Aucune
B3	Intensité carbone	100%	Aucune
C3	Objectif de réduction Scope 1 (2030)	100%	Aucune
C3	Objectif de réduction Scope 2 (2030)	100%	Aucune
C3	Objectif de réduction Scope 3 (2030)	100%	Aucune
B5	Surface totale des terres affectées	100%	Aucune
B6	Consommation d'eau	100%	Aucune
B6	Quantité d'eau prélevée sur les sites qui se situent dans des zones exposées à un stress hydrique élevé	100%	Aucune
Complémentaire à VSME	Quantité de véhicule essence dans la flotte	100%	Aucune
Complémentaire à VSME	Quantité de véhicule diesel dans la flotte	100%	Aucune
Complémentaire à VSME	Quantité de véhicule hybride dans la flotte	100%	Aucune
Complémentaire à VSME	Quantité de véhicule électrique dans la flotte	100%	Aucune
B7	Poids total des déchets non dangereux	92%	ETAFAT GROUPE PARERA
B7	Poids total des déchets dangereux (si déchet dangereux type bombes aérosols)	92%	ETAFAT GROUPE PARERA
B7	Poids total des déchets destinés à être éliminés	92%	ETAFAT GROUPE PARERA
B7	Poids total des déchets recyclés	92%	ETAFAT GROUPE PARERA
B7	Types de déchets produits du 01/01/2025 au 31/12/2025	92%	ETAFAT GROUPE PARERA

INFO

1.1.2 Taxonomie européenne

Le reporting de durabilité du Groupe PARERA étant établi selon le référentiel VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for SMEs), module complet ; le Groupe indique qu'il ne relève pas, à ce jour, du champ d'application du règlement relatif à la taxonomie européenne des activités durables, les seuils d'assujettissement étant alignés sur ceux de la directive CSRD, obligation à laquelle le Groupe n'est pas soumis à ce jour.

Par souci de transparence méthodologique, le Groupe précise donc que les indicateurs publiés dans le présent état de durabilité ne font pas l'objet d'un alignement ni d'une analyse au regard de la taxonomie européenne. Cette dimension pourra être étudiée lors de futurs exercices, notamment en cas d'évolution des obligations réglementaires ou des attentes des parties prenantes.

1.1.3. Cadre méthodologique des indicateurs complémentaires

Conformément aux dispositions des paragraphes 10 et 11 du référentiel VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for SMEs), le Groupe PARERA a identifié quatre indicateurs complémentaires à ceux prévus par le référentiel.

Cette identification repose sur une première analyse des enjeux ESG menée selon les principes méthodologiques proposés par les consultants d'AFNOR Compétences. Cette analyse vise à identifier les enjeux pour lesquels le Groupe génère des impacts significatifs, positifs ou négatifs, sur l'environnement et la société, ainsi que les enjeux susceptibles d'affecter sa performance financière, au titre des risques et opportunités.

Toutefois, la méthodologie retenue s'écarte partiellement des attendus définis par le cadre ESRS 1, notamment en ce qu'elle ne repose pas exclusivement sur une approche en risques bruts (c'est-à-dire sans prise en compte des mesures de gestion ou des plans d'action existants). En outre, en l'absence de prescriptions méthodologiques détaillées dans le référentiel VSME concernant la conduite d'une analyse de double matérialité, le Groupe a retenu une approche adaptée à son contexte et à la maturité de sa démarche.

En conséquence, l'analyse réalisée ne constitue pas une analyse de double matérialité au sens strict du chapitre 1 de l'ESRS 1, mais une analyse des enjeux matériels propres au Groupe, visant à orienter l'identification des informations extra-financières pertinentes à publier, en plus des informations requises par le module complet du référentiel VSME.

Au-delà de cette analyse, la sélection et la publication d'indicateurs complémentaires répondent également à plusieurs objectifs opérationnels et stratégiques : anticiper les attentes des clients, notamment dans le cadre des appels d'offres ; améliorer les évaluations extra-financières du Groupe ; répondre aux demandes des partenaires financiers, en particulier dans le cadre de l'utilisation du référentiel VSME (module complet) et des questionnaires ESG ; soutenir les besoins de pilotage interne des managers et anticiper les évolutions réglementaires.

A ce stade, les résultats de notre méthodologie d'analyse de double matérialité constituent le socle de la politique RSE structurée autour de 3 axes et 9 engagements. La politique RSE du Groupe PARERA pose les fondements de notre feuille de route 2030 et de nos plans d'actions. La méthodologie d'analyse de double matérialité nous permet de piloter une amélioration de la performance globale. Elle représente également un levier pour mieux répondre aux appels d'offres intégrant des critères RSE.

Au moment de la réalisation de ce premier exercice de double matérialité début 2025, le contexte était caractérisé par :

- Des incertitudes dans l'interprétation des textes européens et notamment une incertitude sur la date d'entrée en vigueur de l'obligation de publication du rapport de durabilité pour le Groupe PARERA suite au vote de la Directive OMNIBUS ;
- L'absence de pratique sectorielle stabilisée ;
- Le recours à des arbitrages de gouvernance conduisant à ajuster la hiérarchisation de certains enjeux, en particulier lorsque leur niveau de granularité était jugé trop fin. Dans ce cadre, plusieurs enjeux ont été reclassés en « sous-enjeux » afin de mieux refléter leur rattachement à des thématiques plus globales. À titre d'exemple, un enjeu relatif aux « démarches RH innovantes » a été repositionné comme sous-enjeu, dans la mesure où il s'inscrit pleinement dans un cadre plus structurant tel que l'enjeu « Politique et process RH » ;
- Un dispositif de contrôle interne en cours d'adaptation aux exigences du reporting de durabilité.

INFO

1.1.3.1. Périmètre de l'analyse de double matérialité

L'analyse de double matérialité a été réalisée sur le périmètre des principales filiales opérationnelles françaises du Groupe (PARERA, PARERA Services, ECARTIP et GEOTECH), représentant plus de 91 % du chiffre d'affaires consolidé 2025 et 60 % des effectifs. Ce choix de périmètre s'inscrit dans le cadre d'un premier exercice de mise en œuvre de la démarche de double matérialité, pour lequel le Groupe a privilégié une approche progressive, en se concentrant sur ses activités les plus contributrices et les plus structurées en matière de disponibilité des données et de mobilisation des parties prenantes.

Néanmoins, compte tenu de la contribution des filiales étrangères au chiffre d'affaires consolidé, le Groupe prévoit d'étendre le périmètre de l'analyse de double matérialité dès les prochains exercices, en particulier à l'occasion de tout changement significatif de périmètre ou d'activité nécessitant leur prise en compte, afin d'intégrer de manière plus exhaustive l'ensemble de ses activités et de renforcer la robustesse de son analyse.

INFO

1.1.3.2. Gouvernance du processus

L'analyse de double matérialité du Groupe PARERA a été réalisée dans le cadre de l'accompagnement méthodologique mené par le consultant Yves Garenne (AFNOR Compétences) en 2025, selon la méthode structurante « IMPACT » : Impliquer – Mesurer – Projeter – Agir.

Ce travail a été réalisé sous la supervision des membres du Comité de Direction : Jacques Cettolo, Président Directeur Général ; Philippe Durand, Directeur Général Adjoint et Directeur Transformation & Projets stratégiques ; François Mouchonnier, Directeur Général Délégué et Directeur Administratif et Financier et Magali Diana, Directrice des Ressources Humaines ainsi que de la Commission RSE¹ qui est l'organe de gouvernance stratégique et opérationnel dédié au projet, mobilisée en particulier sur la matérialité d'impact. Les fonctions financières (Responsable Comptabilité, Responsable Achats & véhicules, Contrôleur de gestion) ont, quant à elles, été impliquées pour la partie matérialité financière. Un panel de collaborateurs représentatifs de chaque pôle stratégique de l'entreprise a également contribué à la réalisation de ce travail. Ils ont été représentés par quatre groupes. Ces groupes ont permis de réaliser une première étape du travail appelée « focus groupes internes » et détaillé dans la sous-partie 1.1.3.3.

Les supports de restitution (diapositives de présentation, comptes rendus, matrices de cotation, mails d'organisation de réunion de restitution) sont conservés et archivés dans la documentation RSE.

Les futures mises à jour de ce travail intégreront :

- Les observations du commissaire aux comptes suite à l'audit de l'état déclaratif de durabilité volontaire ;
- Les meilleures pratiques émergentes ;
- La consultation des entités internationales du Groupe ;
- La consultation des parties prenantes externes.

¹ En 2025, la Commission RSE était composée de Magali Diana, DRH ; de Kévin Ménard, Responsable QHSE ; de Romain Geneste, Responsable Communication et Marketing ; de Pauline Rivals, Assistante RH et de Morgane Claudel, Chargée de projet RSE.

INFO 1.1.3.3. Méthodologie détaillée de l'analyse de double matérialité

INFO Sensibilisation et structuration

Une formation initiale a été réalisée auprès de l'équipe projet afin de :

- Comprendre les exigences réglementaires en lien avec le reporting extra-financier ainsi que son déploiement au sein d'une entreprise
- Structurer la démarche RSE selon les lignes directrices de l'ISO 26000
- Maîtriser le concept de double matérialité

INFO Focus groupes internes

Quatre focus groupes de deux heures chacun ont été organisés. Le premier groupe rassemblait des collaborateurs issus du pôle « back office » intégrant des membres du service RH, du service achats et véhicules, ainsi que du service comptabilité. Le deuxième pôle « front office » intégrait les chargés de développement France et les fonctions liées aux réponses à appels d'offres. Enfin, deux autres pôles « production » intégrant diverses fonctions liées à la production de bureau et de terrain (techniciens, ingénieurs, référents techniques encadrants, managers, etc.) ont été organisés. Afin de créer un espace de parole complètement libéré, aucun membre de la direction n'était présent dans ces groupes. L'objectif étant d'identifier les enjeux ESG à partir des thématiques de l'ISO 26000 associés aux codes ESRS correspondants, faire émerger les impacts positifs et négatifs et recenser les attentes perçues de l'ensemble des parties prenantes internes.

À l'issue de ce diagnostic, 46 enjeux ont été identifiés par le consultant.

INFO Structuration des enjeux

Les 46 enjeux ont été :

- Codifiés dans un tableur Excel ;
- Associés aux points de données VSME et ESRS correspondants ;
- Présentés à la Commission RSE pour arbitrage.

C'est à la suite de ces arbitrages que certains enjeux ont été reclassés comme sous-catégories (ex. démarches RH innovantes intégrées à l'enjeux « Politique et processus RH »). Le nombre final d'enjeux retenus, présentés et validés par la Direction s'élève à 42 enjeux.

INFO Cartographie des parties prenantes

En parallèle, un travail a été réalisé sur l'identification de nos parties prenantes afin de réaliser une cartographie. Les scores d'**importance**, d'**influence** et de **qualité de relation** ont été attribués par la Commission RSE sur la base de l'expérience opérationnelle des directions métiers et des interactions régulières avec ces parties prenantes. A l'issue, une revue de la cohérence a été effectuée par le consultant et une validation finale a été réalisée par la direction.

INFO Cotation de la matérialité d'impact

Les 42 enjeux identifiés à la suite des « focus groupes internes » ont été évalué selon une échelle à 5 niveaux sur les critères d'impacts suivants :

- Performance actuelle sur l'enjeu
- Importance perçue en interne
- Importance perçue par les parties prenantes externes*
- Niveau de maîtrise par l'organisation

* Les parties prenantes externes n'ont pas été directement consultées lors de ce premier exercice. Leur perception a été estimée sur la base de l'expérience opérationnelle et des attentes du marché (appels d'offres, exigences clients, notations extra-financières). Elles seront intégrées lors de la prochaine mise à jour de la double matérialité qui sera réalisée en cas d'évolution significative du périmètre ou des activités du Groupe PARERA, notamment dans des situations telles qu'une fusion, une acquisition ou une cession, une évolution de la stratégie, le lancement d'une nouvelle offre de services ou encore un changement de fournisseurs majeurs.

Le détail des critères de pondération utilisés pour la matérialité d'impact se trouve ci-après.

- **Importance perçue :**

Niveau	Du point de vue de l'organisation	Du point de vue de la société, de l'environnement et des parties prenantes
1	Le domaine d'action est peu conséquent pour l'organisation.	L'organisation impacte peu et sans conséquence la société, l'environnement, les parties prenantes, en regard du domaine d'action.
2	La non prise en compte du domaine d'action peut impacter de façon limitée dans le temps et dans l'espace certaines activités de l'organisation.	L'organisation impacte à un degré limité la société, l'environnement, les parties prenantes en regard du domaine d'action.
3	La non maîtrise du domaine d'action peut impacter certaines activités de l'organisation. Sa maîtrise est indispensable à la réalisation de ses missions.	L'organisation impacte la société, l'environnement, les parties prenantes dans le champ du domaine d'action. La non maîtrise du domaine d'action impacte de façon limitée dans le temps et dans l'espace certaines parties prenantes.
4	La non maîtrise du domaine d'action peut impacter l'ensemble des activités ou des missions de l'organisation. Sa maîtrise est indispensable au regard de ses activités et de ses missions.	L'organisation impacte de façon importante la société, l'environnement, les parties prenantes dans le champ du domaine d'action. La non maîtrise du domaine d'action porte préjudice aux parties prenantes.
5	La non maîtrise du domaine d'action peut remettre en cause l'organisation dans son existence. Sa maîtrise est indispensable à son existence.	L'organisation impacte de façon très importante la société, l'environnement, les parties prenantes dans le champ du domaine d'action. La non-maîtrise du domaine d'action porte un préjudice vital aux parties prenantes.

- **Performance actuelle sur l'enjeu :**

Niveau	Performance actuelle et actions menées
1	Non-conformités ou faiblesse importante par rapport aux bonnes pratiques constatées : l'organisation ne connaît pas toutes les contraintes réglementaires, ni l'état de l'art.
2	Non conformités mineures ou écart par rapport aux bonnes pratiques constatées : l'organisation connaît les contraintes réglementaires et l'état de l'art.
3	Respect de la réglementation et état de l'art : l'organisation a identifié les actions de progrès qui pourraient être menées.
4	Au-delà de la conformité réglementaire : l'organisation pratique une veille permanente des innovations de son secteur sur l'enjeu
5	Excellence : l'organisation est exemplaire au sein de son secteur.

- **Niveau de maîtrise par l'organisation :**

Niveau	Maîtrise actuelle de l'organisation
5	Aucun élément de maîtrise n'existe
4	L'analyse de risque / opportunité a été menée sur l'enjeu
3	L'analyse de risque / opportunité a été traduite par un plan d'actions. Le personnel concerné est affecté à l'enjeu, et les éventuels besoins de formation et de compétence sont clairement identifiés.
2	Le personnel concerné par le plan d'actions est bien formé, les actions sont mises en œuvre, les indicateurs sont en place et suivis.
1	Le personnel concerné est aguerri sur l'enjeu. Les méthodes de retour d'expérience sont mises en œuvre de manière satisfaisante. Le personnel sait transmettre son expérience et son savoir-faire.

INFO Cotation de la matérialité financière

Avant cotation, des risques et opportunités ont été identifiés pour chaque enjeu par la Commission RSE et les fonctions financières.

Les critères de cotation (échelle 1 à 5) :

- Importance financière potentielle ;
- Probabilité d'occurrence ;
- Ampleur de l'effet financier.

Cette analyse a permis d'identifier les enjeux ayant un effet potentiel significatif sur la performance économique du Groupe. Le détail des critères de pondération utilisés pour la matérialité financière se trouve ci-après.

- **Importance financière potentielle :**

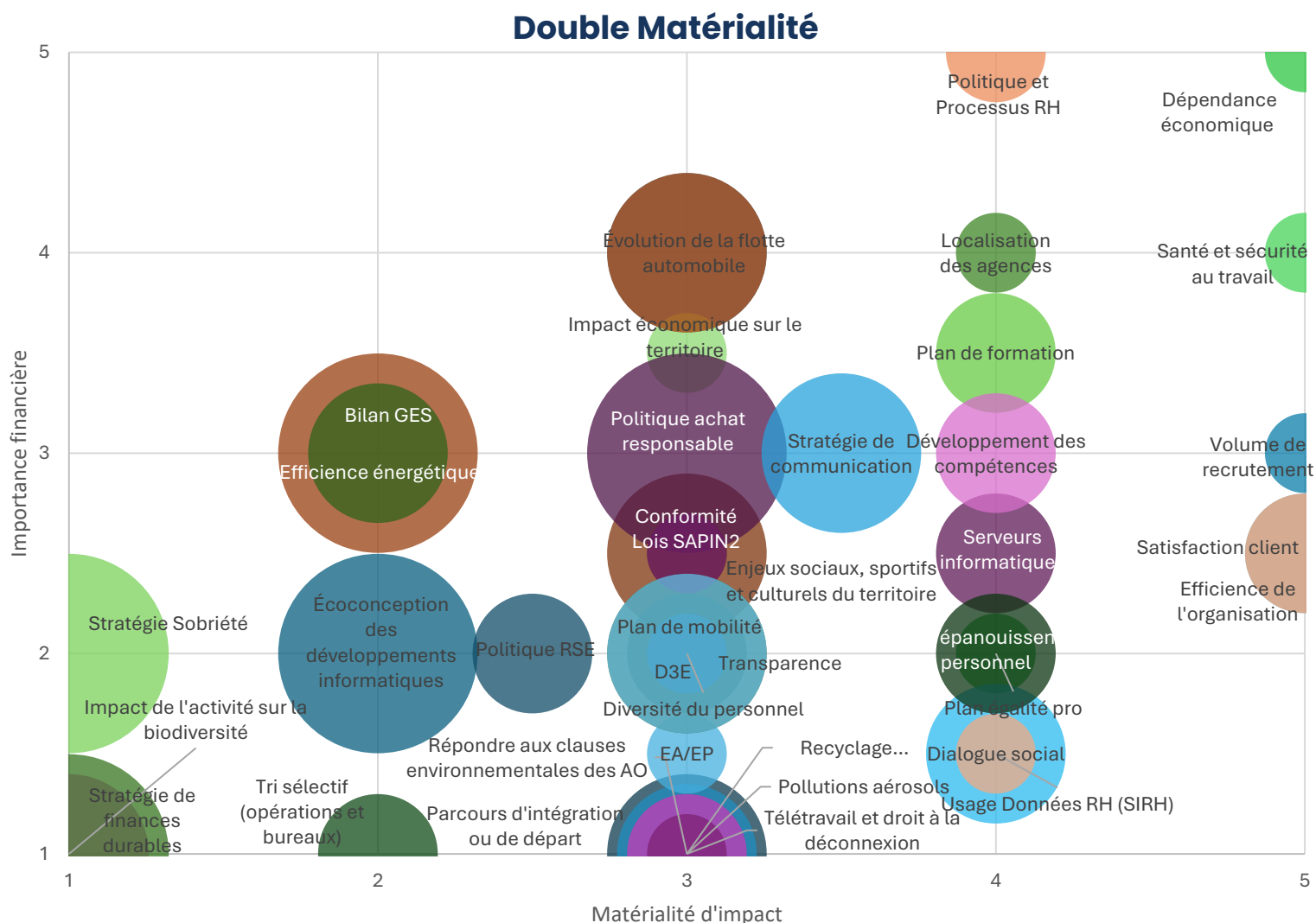
Niveau	Importance financière
1	Impact négligeable ou nul sur le CA / Les OPEX ou les CAPEX Analyse financière des risques et opportunités effectuée uniquement au niveau de l'entreprise, sans considérer les autres filiales. Évaluation limitée aux risques locaux et aux impacts financiers directs, principalement liés aux obligations légales et aux dépenses opérationnelles.
2	Impact significatif soit sur le CA, soit sur les CAPEX, soit sur les OPEX Analyse partielle des coûts et opportunités liés à la durabilité, avec une prise en compte limitée des marchés internationaux.
3	Impact significatif sur le CA, sur les CAPEX, sur les OPEX Analyse de l'impact de la volatilité des marchés internationaux, des fluctuations des devises, et des réglementations locales pour les principales filiales.
4	Impact Important sur le CA, sur les CAPEX, sur les OPEX Évaluation exhaustive des impacts financiers potentiels liés aux changements réglementaires internationaux, aux risques climatiques, aux droits de l'homme, et aux marchés émergents
5	Impact Majeur sur le CA, sur les CAPEX, sur les OPEX

- **Probabilité d'occurrence :**

Niveau	Du point de vue de l'organisation
1	L'impact est très improbable et n'a que peu de chances de survenir. Fréquence estimée : moins d'une fois en 10 ans, ou dans des circonstances extrêmement rares. Exemples : catastrophes naturelles rares dans la région d'opération, incidents exceptionnels dus à des erreurs humaines isolées. La prévention est minimale, car le risque est considéré comme négligeable, mais une vigilance de base est maintenue.
2	L'impact pourrait survenir dans des conditions spécifiques, mais reste peu probable. Fréquence estimée : une fois tous les 5 à 10 ans. Exemples : perturbations dans la chaîne d'approvisionnement due à des risques géopolitiques ou des variations du marché, incidents environnementaux causés par des événements climatiques modérés. Une stratégie de prévention et de surveillance est en place, mais les mesures correctives sont rarement nécessaires.
3	L'impact a une probabilité significative de survenir et pourrait se produire de façon récurrente. Fréquence estimée : une fois tous les 1 à 5 ans. Exemples : perturbations dans la production causées par des événements climatiques fréquents (ex. inondations, sécheresses), conflits sociaux périodiques avec les parties prenantes locales. Les mesures de prévention et de gestion des risques sont renforcées, et des actions correctives sont préparées pour minimiser les impacts en cas de survenue.
4	L'impact est très probable et est attendu régulièrement en raison des conditions actuelles. Fréquence estimée : plus d'une fois par an ou dans des cycles réguliers. Exemples : pollution de l'air récurrente dans une zone industrielle, risques de sécurité liés aux opérations dangereuses ou au non-respect de normes de sécurité. Des mesures préventives et des plans d'urgence sont strictement appliqués, car l'impact est considéré comme quasi-certain. La gestion des risques est une priorité stratégique pour atténuer les conséquences.
5	L'événement est certain ou fréquence très élevée

- **Ampleur de l'effet financier :**

Niv	Du point de vue de l'organisation
1	Ne concerne qu'une activité marginale, ou une ligne de produit non stratégique
2	Concerne une partie significative de l'activité ou des lignes de business
3	Concerne une partie importante de l'activité ou des lignes de business
4	Concerne une partie majeure de l'activité ou des lignes de business
5	Concerne toutes les activités et tous les DAS de l'organisation



Détermination des enjeux matériels et des seuils

Les enjeux sont considérés comme matériels dès lors qu'ils présentent une note supérieure ou égale à 4 sur 5 en matérialité d'impact (axe des abscisses) et/ou en matérialité financière (axe des ordonnées). L'échelle de notation retenue étant comprise entre 1 et 5 pour chaque critère, ce seuil correspond aux niveaux « Élevé » et « Très élevé » et permet de concentrer l'analyse sur les enjeux les plus significatifs au regard des impacts générés par les activités et des risques et opportunités financiers associés. Les enjeux atteignant ce seuil sur les deux axes sont considérés comme présentant le niveau de matérialité le plus élevé.

Ce seuil a été défini afin d'assurer une priorisation pertinente des enjeux dans une logique opérationnelle et stratégique. Les résultats de l'analyse de double matérialité, incluant les seuils retenus, ont été présentés au Comité Exécutif (COMEX) puis validés par la Direction.

La matrice de double matérialité repose sur une méthodologie combinant plusieurs critères. La matérialité d'impact, représentée en abscisse, est déterminée selon une approche prudente fondée sur le maximum entre l'importance de l'enjeu perçue en interne et celle estimée du point de vue des

parties prenantes externes. La matérialité financière, en ordonnée, reflète l'importance des risques et opportunités lié à l'enjeu et susceptibles d'affecter la performance financière, l'activité ou les flux de trésorerie de l'entreprise. Enfin, la taille des bulles traduit l'ampleur des efforts qu'il reste à fournir sur l'enjeu, appréciée notamment au regard de leur niveau de maîtrise actuel, c'est-à-dire de l'existence de politiques, de dispositifs de gestion ou de plans d'action déjà en place.

La lecture croisée de ces trois dimensions permet d'apporter une analyse nuancée des priorités. Plusieurs enjeux identifiés comme matériels car positionnés au-dessus des seuils de matérialité, tels que l'enjeu « politiques et processus RH », « la dépendance économique », « santé et sécurité au travail » ou encore le « recrutement », présentent des tailles de bulles relativement limitées. Cette configuration traduit un niveau de maîtrise déjà avancé, reposant sur des dispositifs structurés et des actions opérationnelles existantes. Ces enjeux, bien que matériels, relèvent ainsi principalement d'une logique de consolidation et d'amélioration continue.

Certains enjeux combinent un positionnement proche des seuils de matérialité (entre 3 et 4) et une ampleur d'effort plus importante traduite par des bulles de taille significative. C'est notamment le cas de l'enjeu « **Évolution de la flotte automobile** ». Cet enjeu présente à la fois des impacts et des marges de progression importantes, en raison d'un niveau de structuration encore partiel ou en cours de déploiement. À ce titre, il a été identifié comme prioritaire et intégré au plan d'action immédiat.

C'est dans ce cadre que les quatre informations supplémentaires au référentiel VSME relatifs à la composition de la flotte (véhicules essence, diesel, hybrides et électriques) ont été retenus, conformément à ce qui est prévu par les paragraphes 10 et 11 de la norme VSME. Ils permettent de suivre de manière opérationnelle la transformation du parc automobile, levier clé de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pilotage de la transition vers des mobilités moins carbonées. À ce titre, ils sont inclus dans le périmètre de l'assurance limitée émise sur le présent État déclaratif de durabilité VSME.

	Indicateurs collectés	Couverture 2025 (CA)	Entités exclues du périmètre
Complémentaire à VSME	Quantité de véhicule essence dans la flotte	100%	Aucune
Complémentaire à VSME	Quantité de véhicule diesel dans la flotte	100%	Aucune
Complémentaire à VSME	Quantité de véhicule hybride dans la flotte	100%	Aucune
Complémentaire à VSME	Quantité de véhicule électrique dans la flotte	100%	Aucune

De manière générale, la double matérialité constitue le socle structurant de la démarche RSE du Groupe PARERA. Elle permet d'identifier les enjeux ESG matériels, de définir les priorités stratégiques et de mettre à jour une feuille de route cohérente et hiérarchisée. L'analyse a conduit à distinguer plusieurs niveaux d'intervention, allant du déploiement immédiat d'actions structurantes au maintien de dispositifs existants, en passant par le renforcement de moyens sur des enjeux déjà partiellement maîtrisés.

Cette analyse a permis de faire émerger certains enjeux qui, bien que présents dans les activités de l'entreprise, n'étaient pas jusqu'alors formalisés comme des priorités ESG à part entière. C'est notamment le cas de la politique d'achats responsables. Ces sujets font désormais l'objet d'une structuration dédiée et du déploiement d'actions spécifiques, contribuant ainsi à renforcer la maturité globale de la démarche de durabilité.

Catégorie	Logique	Enjeux	Orientation
Plan d'action immédiat	Forte matérialité et marge de progression forte	Évolution de la flotte automobile Politique d'achats responsables Conformité Loi SAPIN II Usage des données RH Plan de formation Serveurs informatiques Stratégie de communication	Pilotage, structuration et déploiement rapide
Renforcement des moyens	Matériels mais déjà pilotés et plans d'actions déjà déployé	Recrutement Efficience organisationnelle Satisfaction client Dépendance économique Politique RH Égalité professionnelle Dialogue social Développement des compétences Diversité	Accélération / consolidation
Vigilance accrue	Impacts identifiés mais plus modérés	Pollution liée à la flotte automobile Recyclage des EPI Efficience énergétique Clauses environnementales des AO	Suivi et anticipation
Maintien des moyens existants	Bon niveau de maîtrise	Localisation régionale Bien-être au travail Télétravail Impact territorial Conformité RGPD Engagement socioculturel	Maintien et amélioration continue

INFO Restitution et validation des résultats

La matrice finale de double matérialité a été présentée par la Commission RSE, organe de gouvernance stratégique et opérationnel dédié au projet, et le consultant aux membres du Comité Exécutif (COMEX) lors de la réunion de restitution ayant eu lieu le 10 avril 2025. Le COMEX a validé les résultats ainsi que les axes de politique RSE identifiés suite au travail réalisé lors de la double matérialité.

INFO Dispositif de contrôle interne et axes d'amélioration

Le dispositif de reporting s'adapte progressivement aux travaux de double matérialité réalisés l'année dernière conjointement avec AFNOR Compétences. Le contrôle interne est en cours d'adaptation. Nous formalisons progressivement les procédures de collecte ; nous clarifions les responsabilités et nous renforçons la traçabilité des hypothèses et des estimations.

Axes d'amélioration identifiés :

- Intégration des filiales internationales dans le périmètre organisationnel et opérationnel de la double matérialité ;
- Consultation des parties prenantes externes ;
- Renforcement de la documentation des hypothèses et du processus de collecte ;
- Consolidation des outils de pilotage

INFO

1.1.4. Estimation & précisions méthodologiques de la collecte de données

Dans le cadre du suivi des indicateurs environnementaux, le Groupe PARERA privilégie systématiquement la collecte de données physiques issues de prestataires (factures, bordereaux de suivi) ou de dispositifs de mesure lorsqu'ils sont disponibles.

Toutefois, certaines données ne peuvent pas être directement mesurées de manière exhaustive sur l'ensemble du périmètre, en raison de la nature des activités, de l'absence de prestataires sur certains sites, ou de la mutualisation de certains flux (notamment dans le cadre de locaux partagés ou de charges communes). Dans ces cas, le Groupe a recourt à des estimations encadrées afin de garantir la complétude du reporting. Les méthodologies d'estimation sont présentées dans le paragraphe 1.1.4.1 suivant.

INFO

1.1.4.1. Estimations

Des estimations ont été utilisées pour les indicateurs suivants :

- la consommation totale d'énergie, notamment sur les sites où les consommations sont intégrées dans des charges globales ou ne font pas l'objet d'un suivi individualisé ;
- la consommation d'eau, lorsque les consommations sont intégrées dans des charges globales, ou que les sites sont en locaux partagés ou dépourvus de sous-comptage ;
- la quantification des déchets sur certains sites non couverts par un prestataire de collecte, où des ratios issus de sites de référence sont appliqués. Concernant les déchets dangereux (notamment aérosols), une hypothèse basée sur des données internes de sites comparables est utilisée ;
- certains postes du Scope 3, incluant notamment les déplacements domicile-travail (via des enquêtes de mobilité et extrapolations par effectif) ainsi que certaines données liées aux achats et aux frets.

Les estimations reposent sur des méthodologies reconnues, combinant des données internes lorsqu'elles existent, des ratios sectoriels (notamment issus de l'ADEME), ainsi que des extrapolations proportionnelles fondées sur des variables d'activité (effectifs, surface de site, volumes d'achats).

La démarche du Groupe repose sur une logique hiérarchisée de la donnée : la donnée réelle est systématiquement privilégiée lorsqu'elle est disponible, et les estimations ne sont utilisées qu'en dernier recours, lorsque la collecte directe n'est pas possible ou pas encore déployée de manière exhaustive sur l'ensemble du périmètre. Cette approche permet de garantir à la fois la robustesse du reporting et la couverture complète du périmètre, tout en s'inscrivant dans une trajectoire d'amélioration continue visant à réduire progressivement le recours aux estimations.

Correspondance VSME	Indicateurs estimés	Périmètres et méthodes de calcul
B3	Consommation totale d'énergie	Cet indicateur est suivi par le service RSE. Il couvre les consommations d'électricité des sites du Groupe PARERA sur son périmètre consolidé, incluant les sites en France et à l'international. Les données reposent : - sur des sources primaires, correspondant aux factures et bilans de consommation des fournisseurs d'électricité (notamment EDF en France, ainsi que les opérateurs locaux tels que JIRAMA pour Madagascar, LYDEC pour le Maroc et CIE pour la Côte d'Ivoire) ; - sur des estimations, pour les sites ne disposant pas de données, fondées sur des ratios de consommation (kWh/m²) issus de sites de référence comparables. L'absence de données réelles pour certains sites s'explique notamment par des situations de locaux partagés, l'intégration de la consommation dans les charges locatives ou de l'occupation temporaire (ex. cohabitation avec l'ancienne société mère pour ECARTIP). Les consommations sont suivies mensuellement et consolidées annuellement. Pour les sites sans donnée physique, la consommation est estimée à partir d'une moyenne pondérée des ratios kWh/m² calculés sur des sites représentatifs, sélectionnés selon leur typologie d'activité, la stabilité de leurs données et leur niveau de suivi dans le temps. Cette approche est différenciée selon les usages (bureaux et entrepôts) afin de refléter les écarts de consommation. Les consommations totales du Groupe correspondent à la somme des données réelles et estimées. La répartition entre énergies renouvelables et non renouvelables est déterminée à partir des mix énergétiques communiqués par les fournisseurs (EDF et JIRAMA) ou, à défaut, d'hypothèses prudentes. À ce titre, une hypothèse conservatrice de 100 % d'énergie non renouvelable est retenue pour certains pays (Maroc et Côte d'Ivoire) lorsque les données ne sont pas suffisamment fiables ou disponibles. Les volumes sont exprimés en kilowattheures (kWh) et agrégés au niveau du Groupe.
B6	Consommation d'eau	Cet indicateur est suivi par le service RSE. Il couvre les consommations d'eau des sites du Groupe PARERA sur son périmètre de consolidation, incluant les sites en France et à l'international. Les données reposent : sur des sources estimées pour les sites français, la consommation d'eau étant majoritairement incluse dans les charges locatives et non individualisée. L'estimation est réalisée sur la base d'un ratio de 20 litres par jour et par salarié, cohérent avec les ordres de grandeur publiés par l'ADEME ;

Correspondance VSME	Indicateurs estimés	Périmètres et méthodes de calcul
		sur des sources physiques pour certains sites internationaux (notamment au Maroc et à Madagascar), correspondant aux factures des opérateurs locaux (LYDEC et JIRAMA). Pour les sites sans donnée physique, la consommation annuelle est estimée selon la formule suivante : $\text{Consommation (m}^3\text{/an)} = \text{Effectif} \times 20 \text{ L} \times 220 \text{ jours ouvrés} / 1000$ Les consommations totales du Groupe correspondent à la somme des données estimées (France et Côte d'Ivoire) et des données réelles disponibles à l'international. Des écarts peuvent être observés entre les sites en raison de spécificités locales : organisation du travail (notamment le télétravail) ou présence d'équipements spécifiques (ex. restauration sur site), rendant les comparaisons directes limitées. Les volumes sont exprimés en mètres cubes (m³) et agrégés au niveau du Groupe. Les données doivent notamment être interprétées avec précaution pour les effectifs terrain, dont la consommation d'eau n'est pas directement mesurée sur les sites.
B7	Poids total des déchets	Cet indicateur est suivi par le service RSE. Il couvre l'ensemble des déchets produits par les activités du Groupe PARERA sur son périmètre de consolidation, incluant les sites en France et à l'international, à l'exception de l'entité ETAFAT GROUPE PARERA (EGP). Les déchets sont classés selon les catégories suivantes : - Déchets non dangereux : papier, carton, plastiques, bois, métaux, gravats, EPI et vêtements de travail ; DEEE. - Déchets dangereux : aérosols. Les données sont issues : - de sources primaires, correspondant aux données transmises par les prestataires de collecte et de traitement (bordereaux, factures) ; - de sources estimées, pour les sites ne disposant pas de suivi, sur la base de ratios par salarié déterminés à partir de sites de référence et cohérents avec les ordres de grandeur publiés par l'ADEME. Des méthodes spécifiques sont appliquées pour certains flux : - les DEEE et EPI sont collectés localement puis centralisés au siège pour traitement, impliquant une comptabilisation consolidée ; - les aérosols font l'objet d'une estimation fondée sur des données observées sur un site de référence, incluant un taux de consommation et un poids unitaire moyen. Les volumes sont exprimés en kilogrammes et agrégés au niveau du Groupe. La qualification des modes de traitement (recyclage, valorisation, élimination) est réalisée conformément au référentiel VSME : seule la valorisation matière est comptabilisée comme recyclage, à l'exclusion de la valorisation énergétique.

1.1.4.2 Autres précisions méthodologiques sur les indicateurs « INFO » non couverts par l'assurance du commissaire aux comptes durabilité

- **Nombre de fournisseurs évalués comme responsables dans notre Grille d'évaluation des fournisseurs**

L'indicateur relatif à l'évaluation des fournisseurs responsables est calculé à partir du document interne : *Grille interne d'évaluation des fournisseurs* définie dans la procédure d'achats responsables du Groupe. Cette évaluation repose sur six critères pondérés, répartis en deux catégories :

- les critères CDQ (Coût, Délais, Qualité), représentant 70 % de la note globale ;
- les critères RSE (Engagement, Localité, Éthique), représentant 30 % de la note globale.

Chaque critère fait l'objet d'une notation sur une échelle de 1 à 5, sur la base d'éléments observables, mesurables et vérifiables, selon l'échelle suivante : 1 : très insuffisant ; 2 : insuffisant ; 3 : satisfaisant ; 4 : bon niveau de performance et 5 : excellent. La pondération appliquée est la suivante :

- Coût : 25 % ;
- Délais : 20 % ;
- Qualité : 25 % ;
- Engagement RSE : 10 % ;
- Localité : 10 % ;
- Éthique : 10 %

L'évaluation aboutit à trois notes distinctes : une note CDQ ; une note RSE et une note globale consolidée. Un fournisseur est considéré comme conforme et peut être sélectionné ou référencé dans le Guide interne des fournisseurs et des achats responsables uniquement si ses trois notes sont au-dessus des trois seuils suivants : note CDQ > 6/10 ; note RSE > 5/10 ; note globale > 3/5.

L'indicateur de suivi correspond au pourcentage de fournisseurs évalués selon cette méthodologie sur la période de reporting, ainsi qu'au suivi des fournisseurs atteignant les seuils définis par la procédure d'achats responsables du Groupe.

- **Nombre d'évènements collaboratifs interne/externes réalisés**

Cet indicateur désigne toute action organisée ou co-organisée par l'entreprise, impliquant la participation ou l'interaction de collaborateurs de l'entreprise, visant à renforcer la collaboration, l'engagement, la cohésion ou la visibilité externe de l'entreprise.

- évènements collaboratifs internes : évènements destinés uniquement aux collaborateurs de l'entreprise (ex : afterworks, challenges sportifs internes, petits-déjeuners, ateliers, interventions internes).
- évènements collaboratifs externes : évènements tiers ou impliquant des partenaires externes, clients, fournisseurs ou parties prenantes externes (ex : forums métiers, hackathons, compétitions externes, conférences, distributions).

INFO 1.1.4.3. Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La méthodologie utilisée repose sur le référentiel du GHG Protocol, fondé sur une cartographie des flux physiques de l'organisation ainsi que sur une évaluation des catégories pertinentes conformément au [Corporate Value Chain \(Scope 3\) Accounting & Reporting Standard](#). Les calculs sont réalisés à l'aide de l'outil Bilan Carbone®, dont la matrice permet notamment de ventiler automatiquement les émissions du Scope 3 selon les 15 catégories définies par le GHG Protocol.

Le périmètre couvre les émissions directes (Scope 1), les émissions indirectes liées à l'énergie (Scope 2) et les autres émissions indirectes (Scope 3), selon une approche de contrôle opérationnel.

Les émissions sont calculées à partir de données d'activité (consommations énergétiques, déplacements, achats, etc.) multipliées par des facteurs d'émission issus principalement de la Base Carbone de l'ADEME. Deux facteurs complémentaires ont été utilisés :

- un facteur d'émission spécifique issu du premier bilan carbone réalisé en 2023 par le prestataire Greenbirdie pour les émissions liées aux aérosols ;
- un facteur relatif aux mix énergétiques nationaux de Madagascar issu de la plateforme LowCarbonPower, en l'absence de données disponibles dans des sources institutionnelles de référence et dans des bases reconnues, le facteur retenu constitue la meilleure estimation disponible à la date de réalisation du bilan.

Lorsque les données physiques ne sont pas disponibles, des estimations sont réalisées à partir de ratios ou d'hypothèses prudentes afin d'assurer une couverture complète et cohérente du périmètre consolidé du Groupe. Un poste est considéré comme non applicable dès lors qu'aucune source d'émission correspondant à ce poste n'est identifiée dans le périmètre opérationnel de l'organisation, après analyse des activités, des installations, des équipements et des flux physiques associés dans la cartographie.

INFO Scope 1 – Émissions directes

1-1 Émissions directes des sources fixes de combustion

Ce poste est considéré comme non applicable au périmètre de l'entreprise. Cette conclusion repose sur une analyse des installations et des équipements présents sur les sites opérationnels (bâtiments tertiaires et agences), ainsi que sur les consommations énergétiques associées. Aucune installation fixe de combustion (chaudière, four industriel, groupe électrogène ou équipement assimilé) n'a été identifiée dans l'inventaire des actifs. En conséquence, aucune source d'émission correspondant à cette catégorie n'est présente dans le périmètre organisationnel.

1-2 Émissions directes des sources mobiles de combustion

Les émissions directes du Groupe PARERA proviennent des sources mobiles de combustion réelle de la flotte de véhicules. Elles sont calculées à partir des consommations de carburant réelles directement extraites des données des fournisseurs : TOTAL, GALANA et compilées dans un fichier de suivi interne.

1-3 Émissions directes des procédés

Ce poste est considéré comme non applicable. Cette conclusion repose sur l'analyse des activités de l'entreprise qui ne comprend aucun procédé industriel, chimique ou de transformation susceptible de générer des émissions directes de procédés.

1-4 Émissions directes fugitives

Une revue des installations de climatisation et équipements contenant des gaz frigorigènes a été réalisée sur la base des CERFA de maintenance des prestataires techniques externes. Aucune émission de gaz frigorigènes (fuites ou recharges) n'a été constatée sur la période. En conséquence, les émissions fugitives sont considérées comme nulles sur l'exercice.

INFO

Scope 2 – Émissions indirectes liées à l'énergie

2-1 Émissions indirectes liées à la consommation

Les émissions indirectes liées à la consommation correspondent à la consommation d'électricité des sites opérationnels. Elles sont calculées à partir des consommations électriques exprimées en kWh et converties en émissions de gaz à effet de serre à l'aide des facteurs d'émission issus de la Base Carbone de l'ADEME pour les sites situés en France, au Maroc et en Côte d'Ivoire, et du facteur d'émission correspondant aux mix électriques nationaux pour Madagascar issus de la plateforme LowCarbonPower. Les données reposent :

- sur des sources primaires, correspondant aux factures et bilans de consommation des fournisseurs d'électricité (notamment EDF en France, ainsi que les opérateurs locaux tels que JIRAMA pour Madagascar, LYDEC pour le Maroc et CIE pour la Côte d'Ivoire) ;
- sur des estimations, pour les sites ne disposant pas de données, fondées sur des ratios de consommation (kWh/m²) issus de sites de référence comparables.

L'absence de données réelles pour certains sites s'explique par des situations de locaux partagés, l'intégration de la consommation dans les charges locatives ou de l'occupation temporaire (ex. cohabitation avec l'ancienne société mère pour ECARTIP). Les consommations sont suivies mensuellement et consolidées annuellement. Pour les sites sans donnée physique, la consommation est estimée à partir d'une moyenne pondérée des ratios kWh/m² calculés sur des sites représentatifs, sélectionnés selon leur typologie d'activité, la stabilité de leurs données et leur niveau de suivi dans le temps. Cette approche est différenciée selon les usages (bureaux et entrepôts) afin de refléter les écarts de consommation.

2-2 Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Ce poste est considéré comme non applicable. Aucune consommation de vapeur, de chaleur ou de froid acheté via un réseau tiers n'a été identifiée sur l'ensemble du périmètre organisationnel, après revue des contrats énergétiques.

INFO

Scope 3 – Autres émissions indirectes (Amont + Aval)

L'évaluation des émissions du Scope 3 repose sur une analyse de matérialité tenant compte les 15 postes d'émission conforme aux recommandations du GHG Protocol, fondée sur une approche qualitative. Cette analyse repose sur :

1. l'existence de flux physiques ou financiers associés aux activités,
2. la disponibilité de données d'activité traçables et spécifiques,
3. la possibilité de calculer les émissions de manière reproductible et vérifiable,
4. la capacité à appliquer des facteurs d'émissions reconnus (Base Carbone ADEME, bases sectorielles ou méthodologies équivalentes).

Une catégorie du Scope 3 est considérée comme significative lorsqu'elle présente une combinaison de flux identifiables, d'un mécanisme d'émission traçable et d'une méthodologie de quantification robuste et standardisée.

3-1 Produits et services achetés

Concernant les intrants, la hiérarchie suivante a été appliquée de manière systématique :

- Données physiques (priorité 1) : utilisées lorsque des données d'activité étaient disponibles (ex. : poids, volumes, nombre d'unités, quantités consommées). Ces données ont été associées à des facteurs d'émission physiques issus de la Base Carbone ADEME.
- Données monétaires (priorité 2) : Les données monétaires ont été utilisées en l'absence de données physiques exploitables (absence de données d'activité, données insuffisamment fiables, non exhaustives ou non disponibles à un niveau de granularité suffisant, ou encore lorsque la quantification physique n'a pas été possible du fait de l'indisponibilité de facteurs d'émission physiques adaptés ou de données d'activité nécessaires à leur application (exemple pour le matériel terrain: GPS et drones qui n'ont aucun facteur d'émission répertorié dans la Base Carbone ADEME).

Les facteurs d'émission utilisés proviennent tous de la Base Carbone de l'ADEME à l'exception de l'intrant libellé « aérosols » : dans ce cas, le facteur d'émission retenu correspond à celui utilisé lors du premier bilan des émissions de gaz à effet de serre réalisé en 2023 par le bureau d'études en charge de cet exercice (GREENBIRDIE). Ce choix a été conservé d'une part car le facteur d'émission est inexistant dans la BASE CARBONE de l'ADEME et d'autre part afin d'assurer la continuité méthodologique et la comparabilité des résultats entre les deux exercices de reporting.

Les données monétaires ont été extraites du logiciel Zeendoc pour l'ensemble des entités françaises. L'extraction comprend l'intégralité des fournisseurs externes, les montants facturés associés, la période comptable de référence (exercice 2025). Une analyse de type Pareto a été réalisée sur la base des montants d'achats. La méthode appliquée est la suivante :

1. Tri des fournisseurs par ordre décroissant de montant annuel d'achats ;
2. Calcul du cumul des dépenses ;
3. Sélection des fournisseurs représentant 90% du total des achats pour catégorisation selon facteurs d'émission appropriés ;
4. Les 10% des fournisseurs restants sont intégrés dans le poste des Produits et Services achetés via une extrapolation.

Les fournisseurs du périmètre des 90% ont été affectés à des catégories d'achats correspondant à un facteur d'émission représentatif de la Base Carbone ADEME selon leur activité principale et leur caractérisation comptable. Cette classification permet les associer directement à des facteurs d'émission monétaires cohérents avec la nature économique de l'activité. Les catégories utilisées sont les suivantes :

Agences de voyage, voyagistes, réservations	Services de poste et de courrier	Services immobiliers
Autres produits manufacturés	Services de publicité et d'études de marché	Services juridiques et comptables/ conseil de gestion
Produits – Machines et équipements	Services de réparation et installation de machines et équipements	Services liés à l'emploi
Produits de l'industrie textile	Services d'hébergement et de restauration	Services d'architecture et d'ingénierie/services de contrôle et analyses techniques
Programmation, conseil IT / Services d'information	Services financiers	Transports terrestres
Services auxiliaires aux services financiers et aux assurances	Services fournis par des organisations associatives	

La part relative à chaque famille a été calculée en pourcentage du total des 90% d'achats. Cette part a ensuite été appliquée avec la même distribution sectorielle que celle observée sur les 90%, pour les 10% d'achats restants selon une hypothèse d'homogénéité de structure d'achats sur les dépenses résiduelles.

S'agissant des entités PARERA Madagascar et ILS TOPO qui sont indépendantes sur leurs achats, nous avons estimé le volume d'achats sur la base d'un calcul du ratio achats/chiffre d'affaires observé pour l'entité PARERA (activités similaires : 71.12A - Activité des géomètres, 71.12B - Ingénierie, études techniques) dont la part des achats s'élève à 30% du CA. Puis nous avons appliqué la même répartition des montants estimés selon la structure des familles d'achats observée pour PARERA afin d'avoir la catégorisation la plus représentative de la nature des activités. Les facteurs d'émission monétaires utilisés pour EGP, PARERA Madagascar et ILS TOPO sont ceux de la Base Carbone ADEME.

Les données estimées utilisées dans le poste 3-1 sont donc issues des hypothèses suivantes :

- homogénéité de la structure des achats entre entités françaises et internationales ;
- stabilité des ratios achats / chiffre d'affaires entre entités ;
- représentativité des facteurs d'émission monétaires de la Base Carbone pour les activités considérées ayant lieu hors de la France.

3-2 Biens immobilisés

La catégorie couvre la flotte de véhicules détenus en fonds propres (i.e. les véhicules de services) et le parc informatique (postes de travail et équipements associés). La quantification repose exclusivement sur des données physiques, sans recours à des estimations monétaires. Les données ont été collectées à partir d'un tableau de suivi interne sur la flotte de véhicule et du Gestionnaire de parc GLPI, permettant d'identifier le nombre d'équipements informatiques. Les facteurs d'émission utilisés sont issus de la Base Carbone de l'ADEME.

Un traitement spécifique a été appliqué aux équipements reconditionnés, incluant 10 ordinateurs portables remanufacturés. En l'absence de facteur d'émission spécifique pour les équipements informatiques reconditionnés dans la Base Carbone ADEME, l'hypothèse suivante a été retenue : application d'un facteur d'émission équivalent à 50% du facteur d'émission d'un équipement neuf.

Cette hypothèse s'appuie sur les résultats de l'étude ADEME (2022) *Évaluation de l'impact environnemental d'un ensemble de produits reconditionnés*, qui indique p.37 que l'acquisition d'un ordinateur portable reconditionné permet d'éviter entre 43 % et 97 % des impacts environnementaux annuels par rapport à un équipement neuf. Le facteur de 50% retenu correspond à une valeur prudente située dans la borne basse de cette fourchette. Il permet d'assurer une approche conservative et d'éviter toute sous-estimation des émissions associées. Cette approche est cohérente avec une logique de substitution, dans laquelle l'achat d'un équipement reconditionné est considéré comme évitant la production d'un équipement neuf à l'égard de l'extraction des ressources primaires et d'une partie de l'assemblage et du transport, conformément aux principes méthodologiques de l'étude ADEME.

3-3 Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)

Cette catégorie inclut les émissions amont des combustibles consommés, couvrant l'extraction, le raffinage et le transport des carburants, notamment le pétrole et le gaz naturel utilisés en énergie finale, ainsi que les émissions liées à la production des carburants et des autres vecteurs énergétiques consommés. Elle intègre également les pertes réseau associées à la consommation d'électricité des bâtiments, en complément du Scope 2. Ces émissions sont calculées à partir des consommations d'énergie déjà comptabilisées dans les scopes 1 et 2, auxquelles sont appliqués des facteurs d'émissions amont permettant de couvrir l'ensemble du cycle de vie énergétique, incluant la production des vecteurs énergétiques, leur transformation, leur transport et distribution, ainsi que les pertes liées aux réseaux électriques.

3-4 Transport de marchandise amont et distribution

Les émissions associées au transport de marchandises amont (fret) sont calculées à partir des données réelles d'activité issues des prestataires logistiques externes (Chronopost et Geodis) pour l'entité PARERA. Ces données comprennent le nombre de colis expédiés, leur poids moyen, ainsi que la distinction entre flux nationaux et internationaux. En revanche, aucune donnée de distance réelle (km parcourus) n'est fournie par les transporteurs dans les rapports d'activité disponibles. En conséquence, les distances de transport ont été estimées selon une approche "activity-based" conforme au GHG Protocol, reposant sur la typologie des flux et des réseaux logistiques utilisés.

Hypothèses de distances retenues :

- **Flux nationaux (France) : 500 km par colis**
Cette hypothèse repose sur une analyse de la structure logistique française, caractérisée par des flux interrégionaux organisés autour de hubs nationaux (cf. localisation des principaux hubs de Chronopost) de tri et de redistribution (notamment en Île-de-France et en région toulousaine). Les distances entre grandes zones économiques françaises (Nord, Île-de-France, Sud-Ouest, Sud-Est) se situent généralement dans une fourchette de 300 à 700 km. L'hypothèse retenue de 500 km correspond ainsi à une moyenne représentative des trajets interrégionaux effectués dans un réseau express national mutualisé (Chronopost – service express standard, type C13, impliquant des acheminements rapides via hubs logistiques).
- **Flux internationaux : 3 000 km par envoi**
Le fret international est assuré via des services express multimodaux (type INTER EXPRESS), combinant une composante aérienne et des segments routiers amont et aval (collecte et distribution locale). En l'absence de données primaires de distance fournies par les transporteurs, une distance moyenne de 3000 km par envoi a été retenue. Cette hypothèse repose sur une analyse des flux géographiques effectivement observés, caractérisés majoritairement par des échanges à l'échelle euro-méditerranéenne et internationale proche (Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient), pour lesquels les distances aériennes sont généralement comprises entre 2000 et 4000 km (cf. distance Google Maps). En l'absence de détail sur la nature des trajets « INTER EXPRESS » l'hypothèse a été définie de manière prudente en intégrant uniquement des facteurs d'émission aérien dans les flux internationaux plus émissif que les autres modes de transport.
- **Flux Geodis**
Les données disponibles sur les rapports (poids, nombre d'envois et départements de destination) permettent d'estimer des distances moyennes nationales, cohérentes avec l'hypothèse de 500 km. Ces données sont utilisées comme base de contrôle et de cohérence pour les autres entités.

Pour les entités ne disposant pas de données logistiques détaillées, une extrapolation a été réalisée sur la base d'un ratio tonne.kilomètre/CA de PARERA :

$4\,777 \text{ tonnes.km} / 37\,130\,691 \text{ € de CA} = 0,0001286 \text{ tonne.km/€}$

Ce ratio est appliqué au chiffre d'affaires des entités concernées afin d'estimer leur contribution au poste d'émission 3-4.

Limites méthodologiques identifiées :

Cette approche repose sur des estimations de distances moyennes en l'absence de données kilométriques fournies par les prestataires logistiques. Elle introduit une incertitude liée :

- à la variabilité réelle des trajets effectués,
- à la mutualisation des flux dans les réseaux express,
- à l'absence de traçabilité fine des itinéraires individuels.

Par ailleurs, les données d'activité détaillées (nombre d'envois, poids, destinations) ne sont disponibles que pour l'entité PARERA. Pour les autres entités du périmètre, les émissions ont été estimées par extrapolation à partir du ratio tonne.kilomètre/chiffre d'affaires calculé sur PARERA.

Cette approche repose sur l'hypothèse que la structure logistique (intensité transport, typologie des flux, organisation des expéditions) des autres entités est comparable à celle de PARERA. En l'absence de données spécifiques, cette hypothèse constitue une simplification susceptible d'introduire un biais, notamment si certaines entités (en particulier les entités internationales) présentent des schémas logistiques significativement différents (volume d'expédition, périmètre géographique, recours aux prestataires).

Néanmoins, cette méthode permet d'assurer une cohérence d'ensemble et une couverture complète du périmètre, conformément aux principes du GHG Protocol, tout en conservant une approche prudente et reproductible.

3-5 Déchets générés

Les émissions associées aux déchets générés sont calculées à partir des quantités de déchets produits par les activités du Groupe PARERA sur l'ensemble de son périmètre de consolidation (France et international), hors spécificités EGP mentionnées ci-après. Un tableau de suivi des déchets est tenu et consolidé par le service RSE. Il permet de ventiler les déchets selon leur nature et leur mode de traitement (recyclage, valorisation, élimination). L'indicateur couvre l'ensemble des sites opérationnels du Groupe, à l'exception de l'entité ETAFAT GROUPE PARERA (EGP), pour laquelle une approche spécifique a été retenue :

- les déchets pris en compte concernent uniquement les salariés présents sur site,
- le télétravail total représentant environ 86 % des effectifs, une réduction proportionnelle des facteurs d'émission associés aux déchets de bureau a été appliquée, afin de refléter la baisse effective de production de déchets sur site.

Pour les autres entités, le télétravail étant minoritaire ou partiel, aucune correction n'a été appliquée. Les déchets sont classés selon les flux représentatifs des activités du Groupe :

- Déchets non dangereux : papier, carton, plastiques, bois, métaux, déchets mixtes,
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- Gravats (déchets inertes issus des activités terrain),
- Déchets dangereux : aérosols.

Les données utilisées reposent sur des sources primaires, correspondant aux données transmises par les prestataires de collecte et de traitement (bordereaux de suivi, factures, relevés de tonnages) ainsi que des estimations, pour les sites ne disposant pas de suivi direct, établies à partir de ratios de production de déchets par salarié. Ces ratios sont déterminés à partir de sites de référence internes et sont cohérents avec les ordres de grandeur publiés par l'ADEME pour le secteur tertiaire. Les facteurs d'émission utilisés sont issus de la Base Carbone de l'ADEME.

L'évaluation comporte plusieurs limites :

- l'absence de données primaires pour certains sites, nécessitant le recours à des ratios par salarié ;
- l'application de facteurs d'émission français à des contextes internationaux, pouvant ne pas refléter les spécificités locales de traitement des déchets ;
- les estimations sur certains flux (notamment aérosols), reposant sur des hypothèses de consommation moyenne ;
- la prise en compte partielle des déchets liés au télétravail, limitée aux déchets produits sur site et ne couvrant pas les déchets générés au domicile des collaborateurs.

3-6 Déplacements professionnels

Les émissions liées aux déplacements professionnels sont calculées à partir :

- des consommations réelles de carburant pour les véhicules (la part combustion étant intégrée en Scope 1 sur la base des données fournisseurs Total et Galana),
- et du nombre de trajets en train et en avion, issu du fichier interne de suivi des déplacements d'affaires.

En l'absence de données kilométriques consolidées dans ce fichier, les distances parcourues ont été estimées selon une approche fondée sur des distances moyennes par typologie de trajet. Cette estimation repose sur l'analyse des trajets effectués (villes de départ et d'arrivée) et les distances observables entre les principales destinations récurrentes, établies à partir de Google Maps. Les distances retenues correspondent ainsi à des moyennes représentatives des trajets les plus fréquemment réalisés, permettant de refléter au mieux les pratiques de déplacement du Groupe.

Cette approche est conforme aux recommandations du GHG Protocol, qui autorise le recours à des hypothèses moyennes, dès lors qu'elles sont documentées, cohérentes et reproductibles.

- **Détail pour les déplacements en France** : l'hypothèse retenue est de 600 km par trajet

Cette hypothèse repose sur l'analyse des trajets les plus fréquents observés dans le fichier de suivi :

Paris ↔ Toulouse ≈ 600 km

Paris ↔ Lyon ≈ 400 km

Toulouse ↔ Lyon ≈ 400 km

Toulouse ↔ Rennes ≈ 600 km

La valeur de 600 km correspond à une moyenne haute des distances représentatives des trajets inter-métropoles les plus souvent effectués, cohérente avec les distances nationales longue distance et permettant d'éviter toute sous-estimation des émissions.

- **Détail pour les déplacements internationaux** : l'hypothèse retenue est de 5500 km par trajet

Toulouse ↔ Casablanca ≈ 1500 km (9 vols)

Paris ↔ Antananarivo ≈ 8800 km (6 vols)

Antananarivo ↔ Bordeaux ≈ 8600 (3 vols)

Lyon ↔ Antananarivo ≈ 8300 km (2 vols)

Lyon ↔ Casablanca ≈ 1800 km (2 vols)

La moyenne pondérée de ces trajets est d'environ 5100km. Nous avons conservé la valeur haute 5500km qui reflète la réalité des destinations du Groupe et est cohérente avec les ordres de grandeur du transport aérien long-courrier.

Les principales limites identifiées sont :

- L'absence de distances réelles tracées (km exacts par trajet pour tous les trajets),
- La simplification via distances moyennes (ne reflète pas chaque trajet individuel)

Pour l'entité EGP, la méthodologie diffère légèrement des autres entités en raison de la disponibilité de données plus granulaires sur les déplacements aériens (qui sont moins nombreux). Les émissions liées aux déplacements en avion sont calculées à partir :

- du nombre de trajets par destination, identifié dans le fichier de suivi (ex. Casablanca ↔ Dakar, Casablanca ↔ Abidjan, Casablanca ↔ Tchad, Casablanca ↔ Burundi),
- et de distances spécifiques par trajet, déterminées à partir des distances observables entre les villes de départ et d'arrivée (Google Maps).

Chaque liaison est ainsi associée à une **distance propre**, permettant une estimation plus précise que l'approche par moyenne utilisée pour les autres entités.

3-7 Déplacements domicile travail

Les émissions liées aux déplacements domicile-travail sont estimées à partir d'une enquête mobilité interne (enquête Mobilité interne) réalisée auprès des collaborateurs du Groupe.

Sources de données et représentativité :

- Nombre total de répondants (France+EGP) : 571 (339 pour les entités françaises et EGP + 232 pour Madagascar)
- Nombre de réponses exploitables : 261
- Les réponses ont été jugées exploitables sur la base de la complétude des informations (mode de transport principal, distance, fréquence et de la possibilité d'analyse)

Une extrapolation par entité a été réalisée afin de couvrir l'ensemble des effectifs, en appliquant un coefficient d'ajustement basé sur le ratio : effectif total / nombre de réponses exploitables. Cette extrapolation est effectuée par entité afin de préserver la représentativité des pratiques de mobilité.

Méthode de calcul :

Les émissions sont calculées selon une approche activity-based, en combinant :

- le nombre de collaborateurs par mode de transport (issu de l'enquête, extrapolé),
- le nombre de jours travaillés par an (220 jours),
- le nombre de trajets journaliers (2 trajets A/R),
- les distances moyennes domicile-travail, issues directement de l'enquête Mobilité interne.

Distances moyennes retenues sont issues des déclarations collaborateurs dans l'enquête mobilité. Ces valeurs reflètent les pratiques réelles observées au sein du Groupe et permettent une estimation représentative des distances parcourues.

Un traitement spécifique a été appliqué pour PARERA MADAGASCAR, ILS TOPO car les réponses à l'enquête ne permettent pas d'identifier un mode de transport principal unique (multi-déclarations), alors un traitement manuel a été appliqué de la manière suivante :

- Les réponses mentionnant « transport du personnel », « taxi-be » ou assimilés ont été classées en transport en commun
- Les combinaisons incluant « moto » ou « voiture » ont été classées en transport individuel thermique
- Les réponses mentionnant uniquement « à pied » ont été classées en mobilité douce

Cette approche repose sur une hypothèse conservatrice visant à éviter toute sous-estimation des émissions.

Un autre traitement spécifique a été appliqué pour EGP (ETAFAT GROUPE PARERA) en raison du recours massif au télétravail :

- 86 % des collaborateurs sont en télétravail total
- Seuls les 14 % restants (présents sur site) ont été pris en compte dans le calcul des déplacements domicile-travail

Cette approche permet de refléter la réalité opérationnelle de l'entité et d'éviter une surestimation des émissions.

La répartition des types de motorisation (diesel, essence, hybride, électrique) est issue des données d'enquête et extrapolée par entité, permettant l'application de facteurs d'émission différenciés selon les carburants.

Limites méthodologiques :

- recours à une extrapolation statistique basée sur un échantillon de répondants,
- utilisation de distances moyennes déclaratives, ne reflétant pas la variabilité individuelle,

- traitements spécifiques (Madagascar) reposant sur des hypothèses de reclassement,
- absence de prise en compte des variations intra-annuelles (télétravail partiel, congés, etc.) pour les entités françaises.

Malgré ces limites, la méthodologie repose sur des données primaires issues de l'enquête interne et est conforme aux recommandations du GHG Protocol en matière d'utilisation de données secondaires et d'hypothèses documentées en l'absence de données exhaustives.

3-8 Actifs en leasing amont

Ce poste correspond aux véhicules de fonction exploités dans le cadre de contrats de location longue durée (LLD), utilisés pour les déplacements professionnels et domicile-travail des collaborateurs.

Une limite méthodologique a été identifiée liée à l'outil de calcul utilisé ("Bilan Carbone®"), qui ne permet pas de distinguer nativement les émissions associées au cycle de vie amont des véhicules en leasing (fabrication, transport amont et fin de vie) des émissions liées à leur usage opérationnel.

Afin de garantir la cohérence avec les principes du GHG Protocol (notamment sur l'absence de double comptage et l'allocation correcte dans le poste 3-8 des émissions selon les catégories de Scope 3), une méthode de réallocation a été mise en œuvre. Les émissions associées aux véhicules de fonction sont initialement intégrées dans la catégorie 4.1 - Achats de biens sur la base des émissions indirectes liées aux consommations directes d'énergie : émissions "amonts". Conformément à l'approche "leased assets" du GHG Protocol, une réallocation est effectuée afin d'isoler la part des émissions correspondant au cycle de vie amont des véhicules (fabrication, transport amont et fin de vie), laquelle est attribuée à la catégorie 3-8 Actifs en leasing amont, à partir des facteurs d'émission amont des véhicules issus de la Base Carbone ADEME.

Afin d'assurer la traçabilité et la reproductibilité de la méthode, l'allocation peut être reconstituée de manière simple à partir du fichier de calcul :

- la part des émissions associées aux véhicules en LLD est soustraite du poste « Achats de biens » (cellule D668 du fichier de calcul qui est comptabilisée dans le poste « achats de bien » dans la catégorie des déplacements),
- puis cette même part est réaffectée au poste " Actifs en leasing amont" (cellule D671).

Cette méthode garantit la cohérence des périmètres entre catégories, l'absence de double comptage des émissions et la reproductibilité complète du calcul à partir des données sources.

3-9 Transport de marchandises aval

Ce poste est considéré comme non applicable. L'entreprise ne commercialise pas de biens physiques nécessitant une logistique de distribution aval. Les activités consistent exclusivement en la fourniture de prestations de services et de livrables immatériels (données géospatiales). En conséquence, aucun flux de transport de marchandises en phase aval n'est associé aux livraisons clients, et aucune émission correspondante n'est générée dans le périmètre organisationnel.

3-10 Transformation des produits vendus

Ce poste est considéré comme non applicable. L'entreprise ne vend pas de produits physiques susceptibles de faire l'objet d'une transformation, d'un assemblage ou d'un processus industriel par des tiers après la vente.

3-11 Utilisation des produits vendus

Ce poste est considéré comme non significatif dans le périmètre opérationnel et non quantifié, en raison de la nature des activités de l'entreprise. Dans le cadre de ces activités, constituées exclusivement de prestations de services de traitement de données géospatiales, aucun produit physique n'est mis en vente sur le marché. Les livrables fournis par l'entreprise sont immatériels (données géospatiales et services de cartographie) et sont utilisés dans des environnements clients

hétérogènes (postes de travail, serveurs internes ou infrastructures cloud). Bien qu'une consommation d'électricité soit associée à leur utilisation côté client (affichage, traitement et exploitation des données), la quantification de ces émissions n'est pas réalisable de manière robuste à ce stade, en raison :

- de l'absence de données d'usage client (durée, fréquence, intensité d'utilisation),
- de l'hétérogénéité des infrastructures techniques utilisées par les clients,
- de l'impossibilité de définir un scénario d'usage standard représentatif.

En conséquence, ce poste n'est pas intégré au calcul des émissions du Scope 3 aval.

- À défaut de données permettant une quantification robuste, le poste est considéré comme non significatif car il ne présente pas de flux physique direct identifiable et qu'aucune méthode standard reconnue ne permet d'en estimer les émissions de manière fiable, conformément au principe de pertinence du GHG Protocol.

3-12 Fin de vie des produits vendus

Ce poste est considéré comme non applicable. L'entreprise ne commercialise pas de produits physiques susceptibles de générer des flux de fin de vie (déchets, DEEE ou traitements associés). Les activités sont exclusivement constituées de prestations de services et de livrables immatériels (données géospatiales), ne générant pas de cycle de vie physique en aval. En conséquence, aucune émission liée à la fin de vie de produits vendus n'est générée dans le périmètre organisationnel.

3-13 Actifs en leasing aval

Ce poste est considéré comme non applicable. L'entreprise ne met aucun actif physique à disposition de tiers dans le cadre de contrats de leasing opérationnel ou financier. Aucun flux d'émissions associé à l'exploitation d'actifs loués en aval n'est identifié dans le périmètre organisationnel.

3-14 Franchises

Ce poste est considéré comme non applicable. L'entreprise n'opère pas sous un modèle de franchise et ne dispose d'aucun réseau de franchisés. Aucun flux organisationnel ou opérationnel de type franchise n'est présent dans le périmètre opérationnel.

3-15 Investissements

Ce poste est considéré comme non applicable dans le périmètre opérationnel. L'entreprise ne détient pas d'investissements financiers significatifs susceptibles de générer des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du périmètre organisationnel défini. Les investissements ne présentent pas : d'exposition significative à des entités industrielles ou énergétiques fortement émettrices et/ou de matérialité financière ou climatique susceptible d'impacter de manière substantielle le bilan GES global.

INFO

Niveau d'incertitude et limites

Le niveau d'incertitude du bilan carbone est plutôt modéré pour les Scopes 1 et 2, reposant majoritairement sur des données physiques collectées ou sur des estimations encadrées. L'incertitude consolidée est estimée à environ 9 % pour le Scope 1 et 14 % pour le Scope 2.

Le Scope 3 présente un niveau d'incertitude plus élevé, estimé à environ 25 %, en raison du recours plus important à des données estimées, extrapolées ou fondées sur des ratios monétaires, notamment pour certains postes liés aux achats et aux déplacements domicile-travail. Ce niveau d'incertitude s'explique également par le volume important et l'hétérogénéité des données nécessaires à la consolidation des émissions indirectes.

Dans ce contexte, les résultats présentés doivent être interprétés comme une estimation structurée et cohérente des principaux postes d'émissions du Groupe. La démarche engagée vise néanmoins à améliorer progressivement la qualité, la traçabilité et la précision des données collectées, notamment à travers le renforcement des données physiques et la mobilisation des fournisseurs et partenaires.

INFO Démarche d'amélioration continue

La mesure des émissions de gaz à effet de serre constitue un levier clé de pilotage de la stratégie climat du Groupe PARERA. À ce titre, le Groupe s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant à renforcer la qualité et la granularité des données collectées, à affiner les hypothèses et les facteurs d'émission utilisés ainsi qu'à améliorer la précision des postes du Scope 3, notamment celui des achats de biens et services, aujourd'hui majoritairement calculé à partir de ratios monétaires. Le Groupe souhaite progressivement solliciter ses fournisseurs afin d'obtenir des données plus précises, telles que des bilans carbone produits ou des données d'émissions spécifiques demandés dès 2026.

INFO 1.1.4.4. Taux de conversion et devise

Les données financières relatives aux filiales situées hors zone euro sont converties en euros sur la base des taux de change en vigueur au 31 décembre 2025, retenus pour les besoins du reporting consolidé. Pour la filiale basée au Maroc, le taux appliqué est de 1 euro = 10,49 MAD dirham marocain (Moroccan Dirham), et pour la filiale basée à Madagascar, le taux retenu est de 1 euro = 5 303,68 Ariary (Ar).

Ces taux sont appliqués de manière homogène sur l'ensemble de la période de reporting afin d'assurer la comparabilité des données entre entités. Les conversions sont effectuées à partir des données comptabilisées en devises locales, sans retraitement des variations de change intra-annuelles.

INFO 1.1.5 Processus de collecte et consolidation

La collecte des données est coordonnée par la Chargée de projet RSE du Groupe PARERA, qui assure la supervision globale du dispositif de reporting extra-financier.

Pour chaque indicateur et chaque filiale, un référent opérationnel (KPI owner) est désigné. Il est responsable de la collecte des données sur son périmètre, en lien avec les équipes opérationnelles locales, ainsi que de la première vérification des informations transmises. La fiabilité des données repose sur un dispositif de contrôle interne structuré en plusieurs niveaux de responsabilité :

- Les KPI owners sont responsables de la collecte, de la traçabilité et de la cohérence initiale des données, ainsi que de l'identification des sources justificatives (factures, systèmes RH, bases internes, bordereaux, etc.).
- La Chargée de projet RSE du Groupe assure un contrôle de second niveau, incluant la vérification de la cohérence inter-filiales, l'exhaustivité du périmètre et la validation des méthodes de calcul.
- La Direction des Ressources Humaines (DRH Groupe) et la Direction Administrative et Financière (DAF Groupe) assurent la validation finale des données consolidées avant publication.

La pertinence des sources est évaluée par la Chargée de projet RSE au regard de leur nature (données primaires, estimations ou extrapolations), de leur fiabilité, et de leur cohérence avec le périmètre de reporting défini. Les justificatifs sont collectés par les KPI owners, archivés au niveau des filiales et mis à disposition en cas d'audit externe. L'ensemble du dispositif permet d'assurer la traçabilité complète des données reportées.

INFO

1.1.5.1 Outil de collecte

Les données sont collectées via un fichier de reporting standardisé selon la norme VSME. Il est transmis à chaque référent de thématique et à chaque filiale. La base des indicateurs VSME est identique pour toutes les entités à l'exception de certains indicateurs pouvant être ajoutés dans le tableau de collecte en fonction des spécificités locales. Il comprend :

- la thématique de l'indicateur,
- l'indicateur
- l'unité attendue,
- la personne qui détient et suit la donnée,
- la source de données.

Les ratios (turnover, taux de fréquence, taux de gravité, etc.) ne sont pas consolidés tels quels ; ils sont recalculés au niveau Groupe à partir des données consolidées afin de garantir leur homogénéité.

INFO

1.1.5.2 Contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne appliqué aux informations extra-financières est récent et nous poursuivons son amélioration pour renforcer progressivement sa robustesse et sa fiabilité.

Les données font l'objet des contrôles suivants :

1. Vérification de l'harmonisation des règles de calcul et des définitions réalisée par la Chargée de projet RSE du Groupe, en coordination avec les KPI owners de chaque filiale.
2. Contrôle de cohérence N vs N-1 réalisé par la Chargée de projet RSE du Groupe, afin d'identifier et d'analyser les variations significatives.
3. Contrôle de plausibilité réalisé par la Chargée de projet RSE, sur la base de ratios opérationnels (ex. heures travaillées par collaborateur, consommation énergétique par m²).
4. Vérification des unités et des conversions effectuées par les KPI owners au niveau des filiales, puis revue par la Chargée de projet RSE au niveau Groupe.
5. Analyse des écarts significatifs réalisée par la Chargée de projet RSE, avec sollicitation des KPI owners et responsables des filiales pour justification et documentation des écarts identifiés.

Les justificatifs (exports de bases de données, factures énergétiques, bordereaux de déchets, etc.) sont collectés par les KPI owners, archivés au niveau des filiales et tenus à disposition.

Les données consolidées sont établies par la Chargée de projet RSE du Groupe, puis revues et validées formellement par la Direction des Ressources Humaines (DRH Groupe) et la Direction Administrative et Financière (DAF Groupe) avant publication.

INFO

1.1.6 Rôles et validation finale

Lors de la collecte, les données sont renseignées dans le fichier dédié par les référents thématiques pour leur périmètre respectif. Une fois les données renseignées, le contrôle de cohérence et d'harmonisation est réalisé conjointement par les responsables de pôle et/ou d'agence selon les filiales et la Chargée de projet RSE qui coordonne l'ensemble de la collecte et en porte la responsabilité. Elle renseigne également directement certaines données notamment celles relatives aux consommations énergétiques et à la mobilité (entre autres). Une fois les données revues, cohérentes et harmonisées, elles sont vérifiées et validées par des membres de la Commission RSE, instance de gouvernance dédiée aux enjeux RSE, composée notamment de la Directrice des ressources humaines, du Responsable des systèmes d'information, de la Responsable achats et véhicules et de la Chargée de projets RSE.

	Référents de la données	Chargée de projet RSE	Responsables de pôle et/ou d'agences	Directrice des Ressources Humaines, Directeur financier, Commission RSE
Complétude des données	R	A	C	I
Vérification de la cohérence et harmonisation	C	R/A	R	I
Consolidation	I	R	C	I
Vérification et validation	C	R	C	A

R – Responsable ; A – Approbateur ; C – Consulté ; I – Informé

La version publiée du rapport correspond aux données validées selon ce processus.

1.2 Base d'établissement [VSME B1]

VSME 1.2.1 VSME Module complet

Dans le cadre des travaux menés avec le consultant d'AFNOR Compétences, tels que présentés dans les bases de préparation (§1.1), le Groupe PARERA a fait le choix d'anticiper les évolutions réglementaires à venir et de structurer progressivement son reporting de durabilité, au-delà des seules obligations légales applicables à date.

À la suite du report du calendrier de mise en œuvre de la CSRD et du relèvement des seuils d'applicabilité dans le cadre des mesures de simplification annoncées des normes ESRS, le Groupe PARERA n'entre plus dans le périmètre des entités soumises à cette directive. Cependant, le Groupe PARERA confirme sa volonté de poursuivre une démarche volontaire et structurante, en s'appuyant sur le **module complet** (i.e. *Basic Module and Comprehensive Module*) de la norme VSME publiée par l'EFRAG le 17 décembre 2024, dans une logique de montée en maturité, de professionnalisation des pratiques internes et de préparation à d'éventuelles obligations futures.

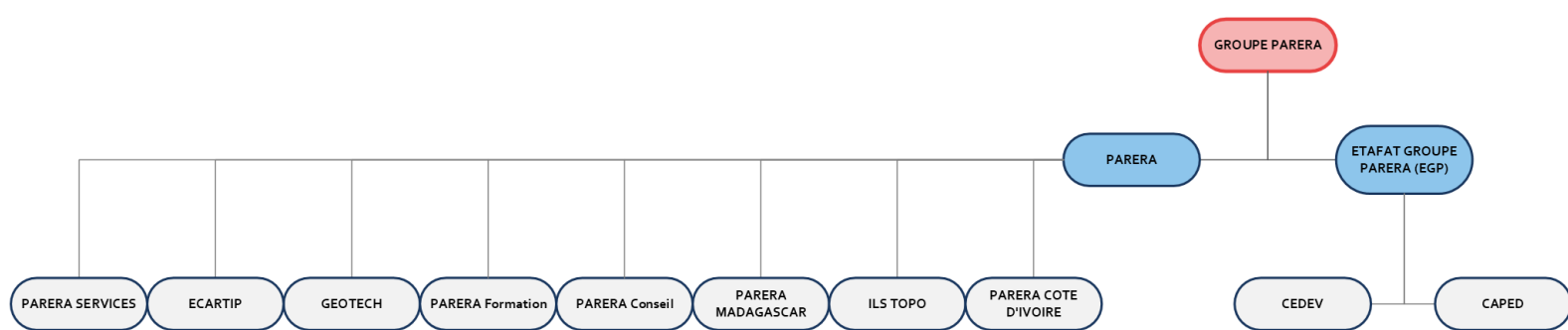
Le choix d'utiliser le référentiel **VSME module complet** (cf. [VSME Standard.pdf](#)) répond à des objectifs à la fois opérationnels et stratégiques. Ce référentiel permet d'harmoniser la méthodologie de la collecte des données extra-financière grâce à un cadre commun, clair et lisible pour l'ensemble des équipes, y compris au sein des filiales internationales. Sa reconnaissance par l'EFRAG offre par ailleurs une forte légitimité vis-à-vis des parties prenantes. Enrichi d'indicateurs complémentaires et au regard du renforcement progressif de la maturité du Groupe, il constitue ainsi un compromis pertinent pour anticiper les exigences réglementaires futures, tout en restant pragmatique et accessible.

VSME 1.2.2 Liste des informations omises (classifiées ou sensibles)

Les informations présentées dans cet état déclaratif de durabilité sont conformes à la réalité et ne comportent aucune omission de nature à en modifier l'interprétation. Le Groupe PARERA s'inscrit dans une démarche de transparence conforme aux principes rappelés par la norme VSME.

VSME 1.2.3 Mode d'établissement (consolidé ou individuel)

Le périmètre de publication est aligné sur celui des états financiers consolidés du Groupe PARERA au 31 décembre 2025, couvrant l'exercice du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Il inclut l'ensemble des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle opérationnel : PARERA, PARERA SERVICES, ECARTIP, GEOTECH, PARERA Formation, PARERA Conseil, PARERA MADAGASCAR, ILS TOPO, PARERA Côte d'Ivoire, et ETAFAT GROUPE PARERA (cf. §1.1.1).



VSME

1.2.4 Forme juridique de l'entreprise

Le Groupe PARERA est constitué sous la forme juridique d'une société par actions simplifiée (SAS).

1.2.5 Codes de la nomenclature NACE

- 71.12A - Activité des géomètres
- 71.12B - Ingénierie, études techniques
- 43.21A - Travaux d'installation électrique dans tous locaux
- 58.29C : Edition de logiciels applicatifs

1.2.6 Total du bilan en €

68 944 539 €

1.2.7 Chiffre d'affaires en €

57 170 522 €

1.2.8 Nombre de salariés

1076

Le nombre de salariés sous contrat CDI, CDIC, CDD et alternants est comptabilisé en effectif au 31 décembre 2025 (hors intérimaires et hors stagiaires.)

1.2.9 Principaux pays d'opération et emplacement des actifs importants

France, Maroc, Madagascar

▪ **PARERA**

SIRET : 351 521 778 00032

35 Rue Motta Di Livenza Zone Industrielle
Buconis, 32600 L'Isle-Jourdain

▪ **PARERA SERVICES**

SIRET : 815 179 189 00015

18 Rue Commandant Cousteau, 32600
L'Isle-Jourdain

▪ **ECARTIP**

SIRET : 820 772 200 00102

112 avenue Franklin Roosevelt 69120
Vaulx-en-Velin

▪ **GEOTECH**

SIRET : 350 047 817 00043

17-19 Rue des Grandes Terres 3ème Étage,
92500 Rueil-Malmaison

▪ **PARERA Formation**

SIRET : 83178743700019

35 Rue Motta Di Livenza Zone Industrielle
Buconis, 32600 L'Isle-Jourdain

▪ **PARERA Conseil**

SIRET : 83180527000012

35 Rue Motta Di Livenza Zone Industrielle
Buconis, 32600 L'Isle-Jourdain

▪ **ETAFAT GROUPE PARERA**

57 LT Salaj ETG RC, Casablanca

▪ **PARERA MADAGASCAR et
ILS TOPO**

Lot III M 39 Anosy, Antananarivo 101,
Madagascar

▪ **PARERA CÔTE D'IVOIRE**

Rue du 7 décembre - MARCORY, Zone
4
Abidjan 11 Afrique 11 BP 1232

GROUPE PARERA





PARERA SERVICES, pour ses activités de maintenance de réseaux secs et humides, de gestion de centres d'appels entrants et sortants, de pose de bornes de recharge électrique, d'installation de panneaux photovoltaïques ainsi que de maintenance et de travaux associés, et **ECARTIP**, pour ses activités de topographie, lasergrammétrie, détection de réseaux, drone et BIM, sont certifiées **MASE**.

PARERA Services a obtenu la certification MASE en 2025, témoignant de son engagement en faveur de l'amélioration continue de ses performances en matière de santé, de sécurité et d'environnement (SSE). Ce référentiel constitue un cadre structurant visant à renforcer durablement la culture de prévention, à maîtriser les risques liés aux activités de l'entreprise et à garantir la réalisation d'interventions toujours plus sûres et responsables.

ECARTIP dispose de la certification MASE depuis 2024, attestant de son implication dans une démarche d'excellence opérationnelle fondée sur la prévention des risques, la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs, ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'exercice de ses activités.



Les installations de **PARERA SERVICES** dédiées aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) bénéficient de certifications délivrées par AFNOR Certification.

L'entreprise est qualifiée pour l'installation IRVE aux niveaux 1 et 2, et dispose également d'une qualification probatoire de niveau 3 (version 2021). Ces certifications, conformes à la norme NF X 50-091 ainsi qu'aux exigences réglementaires en vigueur (notamment le décret du 4 mai 2021 et l'arrêté du 27 octobre 2021), attestent de la qualité, de la fiabilité et de la conformité des prestations réalisées par PARERA SERVICES dans le déploiement d'infrastructures de recharge.

1.2.12 Liste des sites

ISLE JOURDAIN 32600 - 35 rue Motta di Livenza, ZI Buconis	PARERA
TOULOUSE 31100 – 10 rue Clause Marie Perroud	PARERA
SAINT AVERTIN 37550 SITE 1 - 33 rue des Granges Galand	PARERA
CHANTEPIE 35135 – CESSON SEVIGNES 35510 - 40 rue du Bignon	PARERA
TROYES 10000 - 11 ter rue Etienne Dupont	PARERA
ROMAGNAT 63540 - 14 rue Enrico Fermi	PARERA
VANDOEUVRE LES NANCY 54500 - 4 allée de Vincennes	PARERA
SAINT AVERTIN 37550 SITE 2 - 32 rue de la Tuilerie	PARERA
MERIGNAC 33700 - 6 allée Pierre Gilles de Gennes	PARERA
ST QUENTIN FALLAVIER 38070 - 6 rue de Bretagne	PARERA
MONTLUCON 03100 - 128 avenue de la République	PARERA
BESANCON 25000 - 3 rue Granvelle	PARERA
CERGY 95000 - 10/12 Boulevard de l'Oise	PARERA
LIMOGES 87000 - 310 rue François Perrin	PARERA
OLIVET 45160 – 585 rue de la Juine	PARERA
MONTAIGU VENDÉE 85600 - 362 rue Marie Curis - Bouffere	PARERA
SAINT PRIEST 69500 - 1 impasse du Baco	PARERA Services
MONTAUBAN 82000 SITE 1 -CHEMIN DU HAMEAU	PARERA Services
ECHIROLLES 38130 - 5 avenue Victor Hugo	PARERA Services
RIVESALTES 66600 – 15/17 avenue des Palmiers	PARERA Services
MONTAUBAN 82000 SITE 2 - 130 avenue de Belgique	PARERA Services
PAU 64000 - 13 avenue Vignacourt	PARERA Services
SCHTILTIGHEIM 67300 - 6 rue René Laennec	PARERA Services
LONGVIC 21600 - 3 Boulevard Eiffel	PARERA Services
ISLE JOURDAIN 32600 -Zone Pont Peyrin- 18 Rue du Commandant Cousteau	PARERA Services
L'ISLE JOURDAIN 32600 - 35 rue Motta di Livenza, ZI Buconis	PARERA Services
CHAURAY 79180 - 560 Route de Paris	PARERA Services
COHADE 43100 – 2 rue des Chauds Basses	PARERA Services
STAINS 93240 - 23 rue Gambetta	PARERA Services
VAULX EN VELIN 69120 - 112 avenue Franklin Roosevelt	ECARTIP
REIMS 51100 – 1 rue Paul Maino	ECARTIP
VEDENE 80270 - 231 route de Morières - ZA Saint Montange	ECARTIP
AUBAGNE 13676 - 410 Av du Passe-Temps	ECARTIP
RUEIL MALMAISON – 92500 – 17/19 Rue des Grandes Terres 3ème Étage	GEOTECH
CASABLANCA - 57 LT Salaj ETG RC	ETAFAT GROUPE PARERA
ANTANANARIVO - Lot III M 39 Anosy, 101, Madagascar	PARERA MADAGASCAR et ILS TOPO
ABIDJAN - Rue du 7 décembre - MARCORY, Zone 4, 11 Afrique 11 BP 1232	PARERA CÔTE D'IVOIRE

1.3 Pratiques, politiques et initiatives futures pour une transition vers une économie plus durable [VSME B2]

Le Groupe PARERA a formalisé une politique RSE structurée suite à son travail réalisé sur ses enjeux matériels avec le consultant d’AFNOR Compétences. Cette politique est intégrée à notre stratégie de développement, et assortie d’objectifs mesurables à horizon 2030. Elle est accessible publiquement et vise explicitement à accompagner la transition vers une économie durable en conciliant performance économique, innovation responsable et ancrage territorial.

S’appuyant sur son expertise en données géospatiales, le Groupe positionne ses activités comme un levier au service du développement durable des territoires. Cette ambition se traduit par une approche globale articulée autour de trois piliers et neuf engagements.

SOCIAL	ETHIQUE & ANCRAGE TERRITORIAL	ENVIRONNEMENTAL
GARANTIR UN CADRE DE TRAVAIL SÉCURISANT ET ÉPANOUISSANT POUR L'ENSEMBLE DE NOS COLLABORATEURS	CONTRIBUER POSITIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL TOUT EN RESTANT FIDÈLE À NOTRE ÉTHIQUE DES AFFAIRES	MINIMISER NOTRE IMPACT SUR LA PLANÈTE
1. Garantir un cadre de travail sécurisant et épanouissant pour l'ensemble de nos collaborateurs 2. Renforcer la transparence et l'équité des pratiques RH 3. Développer notre attractivité en encourageant l'inclusion, l'égalité et le dialogue social	4. Conserver notre intégrité dans les relations d'affaires 5. Optimiser notre performance en anticipant les risques 6. Soutenir les acteurs du territoire et pérenniser nos relations avec des partenaires locaux et responsables	7. Réduire notre empreinte carbone et nos émissions polluantes pour atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique 8. Promouvoir la mobilité douce en optimisant nos déplacements et nos infrastructures 9. Favoriser la réutilisation, la réparation et le recyclage au sein de filières locales afin de soutenir une économie circulaire ancrée dans les territoires

Sur le plan social, l’entreprise déploie des politiques actives en faveur de l’inclusion, de l’égalité professionnelle et de l’insertion professionnelle, notamment des personnes en situation de handicap et des jeunes. Elle travaille également pour garantir un cadre de travail toujours sécurisant, équitable et épanouissant avec des objectifs en matière de formation, de qualité de vie au travail et de dialogue social.

Sur le plan environnemental, le Groupe s’est engagé dans une trajectoire de réduction de son empreinte carbone. Ces engagements se traduisent par des actions concrètes : développement de la mobilité durable (électrification de la flotte, promotion des transports doux), activités de services liés à la transition énergétique (pose de bornes de recharge, photovoltaïque), déploiement de pratiques d’économie circulaire (matériel reconditionné, recyclage, réemploi, achat responsables) et amélioration de la gestion des déchets. Le Groupe complète cette démarche par sa contribution

carbone à l'échelle locale afin de soutenir les agriculteurs gersois dans leur transition vers des pratiques agricoles durables, un projet qui tient à cœur au Groupe puisqu'il a un impact social et environnemental positif direct sur les communautés locales du territoire d'ancrage historique du Groupe dont le siège social est à l'Isle Jourdain (Gers).

Sur le plan éthique et territorial, PARERA a mis en place une gouvernance RSE dédiée (commission, référents, pilotage centralisé), une charte éthique, des dispositifs de conformité et de gestion des risques, ainsi qu'une politique d'achats responsables intégrant des critères ESG. L'entreprise s'engage également à renforcer son ancrage local en soutenant des initiatives associatives, économiques et sportives, et en développant des partenariats durables avec ses parties prenantes.

Enfin, le Groupe prévoit des initiatives futures visant à renforcer et étendre ces pratiques, notamment à l'international, avec une logique d'amélioration continue et d'harmonisation progressive des actions RSE sur l'ensemble de ses entités.

VSME

1.4 Stratégie : modèle économique et initiatives liées à la durabilité [VSME C1]

Mission & Vision

Faire de la donnée géospatiale un outil stratégique au service des acteurs du territoire et du développement durable.

Renforcer notre présence sur les marchés de maintenance des réseaux, développer nos offres Energie.

Proposition de Valeur

Le Groupe PARERA fournit des solutions complètes autour de la donnée géospatiale et des infrastructures réseaux et urbaines afin d'optimiser la connaissance du patrimoine, des territoires et des risques en s'appuyant sur des technologies avancées (LiDAR, SIG, BIM...) afin de contribuer à un urbanisme résilient et durable dans les pays dans lesquels nous opérons (France, Maroc, Madagascar, Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Mauritanie, Qatar, Grèce, Congo, Gabon).

Segments de Clientèle

- Donneurs d'ordre publics et privés
- Aménageurs et gestionnaires de patrimoine immobilier
- Opérateurs infrastructures réseaux (énergie, eau, télécom, etc.)
- Entreprises du BTP
- Particuliers (PARERA Services)



Ressources Clés

- Ressources humaines :

L'ensemble de nos collaborateurs, nos techniciens sur le terrain et au bureau, nos experts métiers (géomètres, topographes, ingénieurs SIG, etc.), nos référents techniques, nos encadrants, nos collaborateurs sur les fonctions supports, nos commerciaux, nos cadres, la direction.

- Ressources matérielles :

Systèmes d'Information, logiciels géospatiaux (SIG, BIM, ...), outils de traitement de données massives, plateformes numériques internes et GED, matériel informatique, flotte de véhicules & matériels de terrain détection/levés (GPS, Stations, LiDAR)

- Ressources financières

Activités de services clés

- Cartographie, topographie, patrimoine
- Détection de données géospatiales
- Détection et géoréférencement de réseaux
- Fiabilisation des données, SIG, Big Data géospatiaux
- Solutions logicielles SIG/SIT (via GEOTECH)
- BIM, Maquettes numériques
- MOED (Maîtrise d'œuvre déléguée)
- Travaux, pose, maintenance de compteur communicant, bornes de recharge et installations photovoltaïques (via PARERA Services)
- Ingénierie externalisée, régie, études et ingénierie VRD (Voirie, Réseaux Divers)
- Formation & Conseil

Canaux de Distribution

Réponses à appels d'offres (privés et publics)

Consultation

Force commerciale interne

Réseaux professionnels, salons

Communication institutionnelle et digitale

Formations et interventions techniques

Parties prenantes

- Internes : salariés, représentants du personnel, DG, actionnaires
- Externes : Organisations professionnelles, clients, fournisseurs et sous-traitants, pouvoirs publics (ministère du Travail, inspection du travail, collectivités), organismes de formation, protection sociale & santé au travail
- Sociétales : territoires, établissements scolaires

Structures des revenus

Prestations externalisées (régies)

Prestations de cartographie et détection, BIM, SIG

Prestation de services de pose, maintenance et travaux

Ventes de formations et de conseils

Contrats d'études et d'ingénierie

Utilisateurs & bénéficiaires

Grand public : utilisateurs d'infrastructures urbaines et réseaux

Institutions et territoires : collectivités territoriales, acteurs locaux

Associations & société civile : structures sportives, d'insertion, d'inclusion et humanitaires locales

Structure de coûts

Ressources humaines : salaires (main-d'œuvre qualifiée), formation

Fonctionnement : frais administratifs et commerciaux.

Opérations : sous-traitance et prestations, matériel de terrain, véhicules & déplacements

Investissements & innovation : technologies (logiciels, matériel), R&D

Retombées positives

Emploi : création et pérennité d'emplois locaux, formation et accueil des jeunes

Économie et territoires : retombées économiques locales, contribution aux réseaux d'acteurs locaux

Transition et innovation : diversification des activités au service de la décarbonation

Points de vigilance

Vigilance sur la santé et la sécurité car risque d'accidentologie pour le personnel et les usagers des réseaux

Vigilance sur l'impact environnemental de nos activités : flotte de véhicules, utilisation de matériel IT et de terrain

Ce travail sur notre modèle économique s'appuie sur le Modèle d'affaires responsable de Pepin, Tremblay et Audebrand (2021), que nous avons complété et adapté avec l'accompagnement du consultant d'AFNOR Compétences.

INFO 1.5 Gouvernance

La Direction

Pierre CASTILLAN

Directeur Pôle Réseaux

François MOUCHONNIER

Directeur Général Délégué et DAF

Jacques CETTOLO

Président Directeur Général

Matthieu BICHELBERGER

Directeur PARERA

Phillippe DURAND

DGA et Directeur Transformation & Projets stratégiques



Hubert VAISSIER

Directeur PARERA SERVICES

Magali DIANA

Directrice des Ressources Humaines

Kamal BEN ADDOU IDRISI

Directeur Général International

Loriane ROUSSEL

Directrice Métiers

Le Groupe a structuré la gouvernance de sa démarche ESG autour de trois niveaux complémentaires, garantissant à la fois l'impulsion stratégique, la coordination et le déploiement opérationnel.

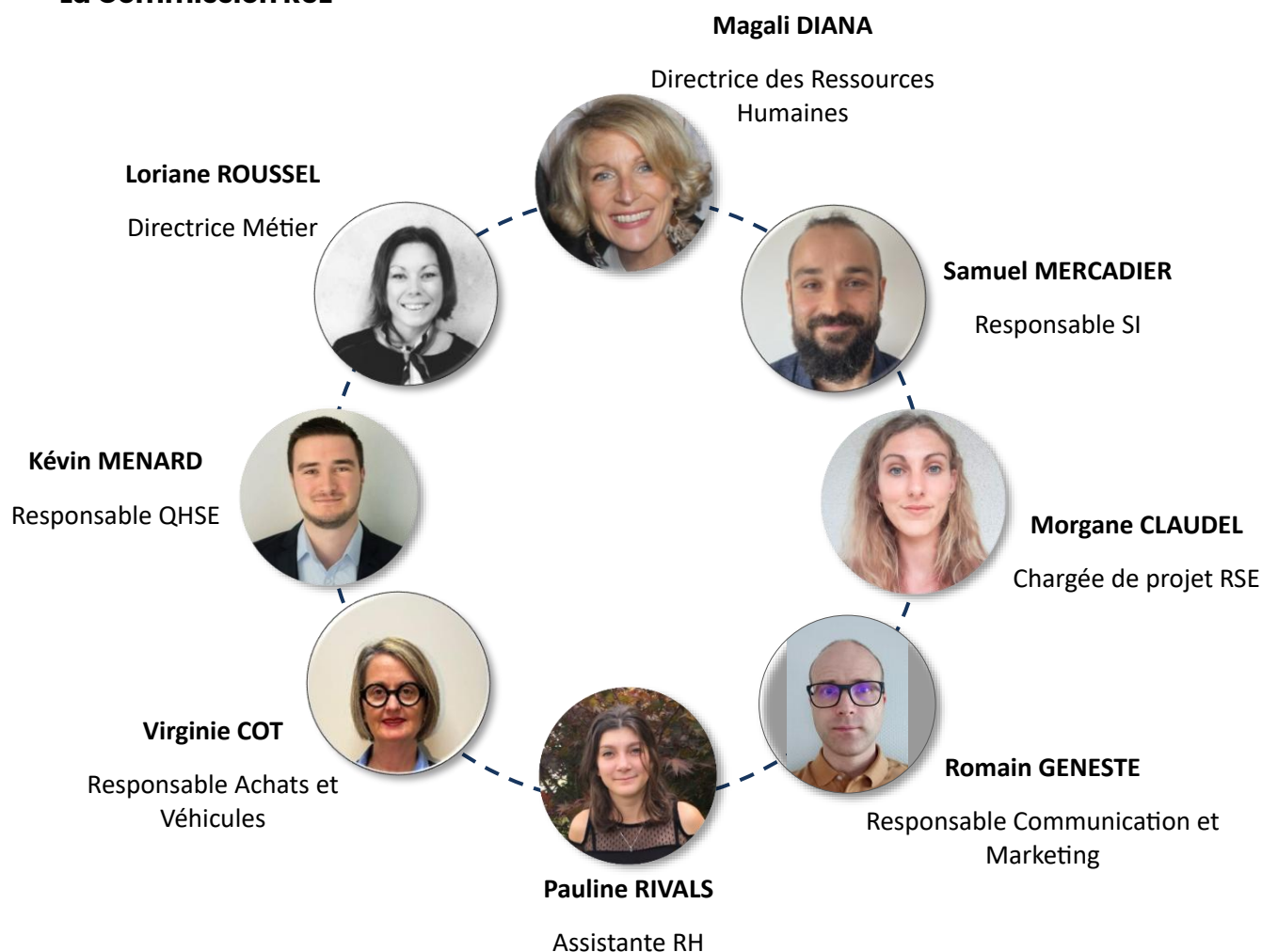
Au plus haut niveau, la Direction, à travers le Comité Exécutif (COMEX), porte les engagements ESG du Groupe et en assure l'intégration dans la stratégie globale. Elle fixe les grandes orientations et veille à leur cohérence avec les objectifs de performance durable.

La Commission RSE, existante depuis plus de 4 ans au sein du Groupe a été élargie en 2025 à trois différentes fonctions clés de l'entreprise. Elle constitue le second niveau de gouvernance. Elle joue un rôle central dans la définition des orientations stratégiques, la priorisation des actions et la prise de décisions structurantes en matière de responsabilité sociétale. Elle s'assure de la communication descendante des orientations afin que chacun s'approprie la démarche.

Enfin, le réseau de référents RSE au sein des filiales assure le déploiement opérationnel de la démarche. Ces relais locaux relayent la politique RSE du Groupe au sein de leurs agences et son un lien précieux pour aider à faire vivre localement les engagements tout en assurant la remontée d'informations utiles au pilotage global de la démarche.

Cette organisation à trois niveaux permet d'assurer une articulation efficace entre vision stratégique et mise en œuvre opérationnelle, tout en favorisant l'appropriation des enjeux ESG à l'ensemble des niveaux du Groupe.

La Commission RSE



Le mot de la Commission RSE

« Dans la continuité de la publication de son premier rapport RSE en 2025, le Groupe a souhaité franchir une nouvelle étape dans la structuration et la crédibilisation de sa démarche extra-financière.

Ce premier rapport publié en 2025 a constitué un socle essentiel, permettant de formaliser publiquement les engagements du Groupe, de structurer la collecte des données et de fédérer l'ensemble des équipes autour des enjeux ESG. Il a également permis d'identifier des axes d'amélioration, notamment en matière d'harmonisation des pratiques et de fiabilité des indicateurs à l'échelle du périmètre consolidé.

Dans cette dynamique de progression, le Groupe a fait le choix cette année 2026 d'adopter le référentiel VSME et de soumettre volontairement ses données à un audit externe. Ce choix répond à une double ambition : asseoir la robustesse du reporting et s'inscrire dans une trajectoire de mise en conformité progressive avec les standards européens ainsi que dans une amélioration continue de notre démarche RSE. »

VSME

1.6 Description des pratiques, des politiques et des initiatives futures pour une transition vers une économie plus durable [VSME C2]

Enjeux prioritaires	Initiative(s)	Responsabilité	Cible
Santé & sécurité des collaborateurs au travail	Nous évaluons et prévenons les risques professionnels en analysant systématiquement les incidents et accidents afin d'en identifier les causes profondes et de mettre en place des actions préventives durables. Les enquêtes internes permettent également de détecter des axes d'amélioration des conditions de travail. Nous veillons à fournir des équipements adaptés à chaque intervention (EPI, matériel spécifique), complétés par des actions de sensibilisation et des formations ciblées. L'ensemble de ces actions fait l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre du rapport annuel CSSCT. La certification MASE de PARERA SERVICES et d'ECARTIP viennent appuyer notre démarche SST.	Responsable QHSE	Réduction du nombre d'accidents du travail Objectif : 0 accident
Transparence et équité des pratiques RH	Le Groupe renforce la transparence et l'équité de ses pratiques RH en structurant des processus clés tout au long du parcours collaborateur. Les parcours d'intégration et de départ sont formalisés afin d'accompagner efficacement les collaborateurs à chaque étape, tout en favorisant l'attractivité du Groupe et l'engagement durable des talents. En parallèle, des référentiels communs (charte managériale, charte éthique, accords en faveur	Directrice des Ressources Humaines	Optimiser la gestion des indicateurs RH

Enjeux prioritaires	Initiative(s)	Responsabilité	Cible
	de l'égalité professionnelle et télétravail) sont déployés et rendus accessibles à tous, garantissant des pratiques harmonisées, lisibles et équitables à l'échelle du Groupe.		
Développement des compétences	Afin d'accompagner l'évolution professionnelle de chaque collaborateur, le Groupe s'appuie sur un plan de développement des compétences structuré, permettant d'identifier les besoins en formations techniques, réglementaires (notamment en matière de sécurité) et transverses (management, écoconduite, etc.). Des formations personnalisées sont également proposées via l'organisme interne PARERA FORMATION, certifié Qualiopi, garantissant la qualité des parcours et favorisant aussi bien la montée en compétences que les mobilités ou réorientations professionnelles. Ce dispositif est complété par un suivi individualisé (entretiens annuels, parcours métiers, mobilité interne et inter-filiales), contribuant à une gestion dynamique des carrières.	Directrice des Ressources Humaines Responsable formation	Poursuivre la mise à jour du plan de développement des compétences en intégrant pleinement les enjeux RSE. 70% des demandes de formation en adéquation avec le poste réalisées dans l'année
Égalité et inclusion, diversité du personnel	Le Groupe déploie une politique RH visant à promouvoir l'égalité professionnelle, l'inclusion des personnes en situation de handicap et le respect des différences culturelles. Cette démarche s'appuie sur des accords collectifs et le suivi d'indicateurs clés (index égalité femmes-hommes, taux d'emploi des personnes en situation de handicap). Par ailleurs, le Groupe mène des actions concrètes pour favoriser l'insertion et la diversité des profils. Il accueille chaque année des stagiaires et alternants au sein de ses différentes entités, participe à des forums, challenge, duoday et salons de l'emploi, et intervient dans des établissements scolaires afin de faire découvrir ses métiers et d'accompagner les jeunes dans leur orientation. Ces initiatives contribuent à renforcer l'inclusion, à diversifier les talents et à offrir des perspectives professionnelles à tous les publics.	Directrice des Ressources Humaines Chargée de recrutement Chargée de projet RSE	Maintenir un INDEX EGAPRO à 99/100 Atteindre 6% de collaborateur en situation de handicap au niveau Groupe d'ici 2030
Dialogue social et QVCT	Le dialogue social s'appuie sur des instances représentatives actives (CSE) et sur des dispositifs d'échanges réguliers tels que les entretiens professionnels, favorisant une communication transparente et continue avec les collaborateurs. En matière de QVCT, le Groupe met en place des dispositifs structurants visant à améliorer les conditions de travail et l'équilibre entre vie	Chargée de projet RSE Élus CSE	Déploiement du plan d'action QVCT issu du Groupe de travail. Proposer plus de 10 événements collaboratifs par an.

Enjeux prioritaires	Initiative(s)	Responsabilité	Cible
	professionnelle et personnelle, notamment à travers un accord télétravail, des actions de prévention (dont les troubles musculosquelettiques) et des initiatives favorisant le bien-être au travail.		
Impact économique local	Le Groupe contribue au dynamisme économique et social des territoires à travers des actions locales et solidaires. Il soutient activement le tissu associatif et sportif en accompagnant plusieurs clubs et en participant à des événements locaux, favorisant ainsi la cohésion sociale, la pratique sportive et l'ancrage territorial. En parallèle, le Groupe développe des initiatives solidaires en partenariat avec des acteurs locaux, notamment via des actions concrètes en faveur des publics en situation de précarité (collectes, dons de matériel, engagement collaborateur LCDE), dans un projet de contribution carbone local contribuant à une économie plus inclusive et circulaire. Cet engagement s'étend également à l'international, en particulier à Madagascar, où le Groupe soutient des associations œuvrant pour l'éducation, l'insertion et l'amélioration des conditions de vie des populations locales.	Direction Chargée de projet RSE	Maintenir & diversifier nos engagements associatifs, sportifs et économiques sur les différents territoires.
Conformité loi Sapin 2 et maîtrise des risques cybersécurité	Le Groupe renforce sa conformité aux exigences de la loi Sapin 2 à travers un dispositif structuré reposant sur une charte éthique diffusée à l'ensemble des collaborateurs, définissant des principes clairs en matière de lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques anticoncurrentielles. Ce dispositif est complété par une procédure d'alerte interne. Nous évaluons également nos partenaires. En parallèle, la cybersécurité et la protection des données constituent des enjeux stratégiques. Le Groupe déploie des actions de sensibilisation des collaborateurs aux risques numériques, met à jour ses processus RGPD et suit des indicateurs dédiés afin de mieux anticiper les vulnérabilités. L'évaluation régulière de la maturité cybersécurité, ainsi que le renforcement de la gouvernance des systèmes d'information, permettent de sécuriser les activités et d'assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données.	Directeur Administratif et financier Responsable Achats et véhicules Responsable SI Chargée de projet RSE	100% des collaborateurs sensibilisés à la cybersécurité d'ici 2030 Poursuivre le renforcement du dispositif de conformité et la stratégie cybersécurité globale, fondée sur la prévention, la détection et la réaction.
Satisfaction client	La mesure régulière de la satisfaction client constitue un levier essentiel de pilotage de notre performance. Elle permet de recueillir des	Responsable QHSE	Mise à jour du dispositif d'évaluation client.

Enjeux prioritaires	Initiative(s)	Responsabilité	Cible
	retours objectifs, d'identifier les axes d'amélioration et d'ajuster en continu nos pratiques afin de garantir un haut niveau de qualité de service. Dans cette démarche, des enquêtes de satisfaction sont réalisées et leurs résultats intégrés à notre processus d'amélioration continue, en veillant au respect de nos fondamentaux : qualité des livrables, respect des délais et qualité de la communication.		Note de 8.5/10 en 2026
Achats responsables	En 2024, le Groupe a engagé une démarche structurante afin de renforcer l'impact positif de ses achats et d'inciter ses fournisseurs à adopter des pratiques plus durables. Nous avons intégré des critères ESG dans la sélection des fournisseurs, travaillé sur la formation de nos acheteurs, rédigé un Guide des pratiques responsables d'achats en cohérence avec nos familles d'achats et notre chaîne de valeur, tout en collaborant avec des fournisseurs engagés dans des démarches de responsabilité environnementale, sociale ou numérique. Le Groupe est signataire de la Charte Relations Fournisseurs Responsables, confirmant son engagement à développer des relations durables, équilibrées et responsables avec l'ensemble de ses partenaires.	Responsable achats et véhicules Chargée de projet RSE	Accroître la part des achats réalisés auprès de fournisseurs « responsables1 » à au moins 30 % dans le volume total des achats d'ici fin 2026. Évaluer au moins 50 % des fournisseurs majeurs* d'ici fin 2026, par la Grille interne d'évaluation des fournisseurs.
Réduction de l'empreinte carbone et de la pollution	En 2023, un bilan des émissions de GES a été réalisé sur les filiales PARERA et PARERA SERVICES avec GREENBIRDIE et Bpifrance selon la méthodologie Bilan carbone®, couvrant les trois scopes. En tant qu'entreprise de services, la mobilité constitue notre principal poste d'émissions (71,1 %), suivie des achats, qui représentent plus d'un quart des émissions totales. Sur cette base, le Groupe a défini un plan d'action aligné avec l'Accord de Paris et la Stratégie Nationale Bas-Carbone. Les actions prioritaires portent sur la réduction des déplacements et des achats, notamment via la transition vers une flotte de véhicules à faibles émissions, le développement des mobilités douces, l'optimisation des déchets et le renforcement des achats responsables. Objectif Net Zéro – Éviter, réduire, contribuer : la stratégie climat du Groupe repose sur la réduction des émissions, complétée par une démarche de contribution aux puits de carbone. Dès 2025, le Groupe s'est engagé dans le Projet	Direction Chargée de projet RSE Responsable achats et véhicules Directrice des ressources humaines	Réduire de 25 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 Mise à jour du bilan carbone au niveau Groupe sur l'exercice 2025 et maintien du déploiement de la stratégie de décarbonation

Enjeux prioritaires	Initiative(s)	Responsabilité	Cible
	Carbo d'Oc, labellisé Bas Carbone, visant à soutenir la transition des pratiques agricoles locales.		
Mobilité des collaborateurs	Le Groupe s'engage dans la transition progressive de sa flotte de véhicules vers des motorisations électriques, accompagnée du déploiement de bornes de recharge sur ses sites via la filiale PARERA SERVICES. Des actions de formation à l'éco-conduite sont mises en place afin de sensibiliser les collaborateurs et de réduire la consommation de carburant et les émissions associées, les véhicules sont équipés de logiciel de télématique embarquée pour optimiser les tournées et piloter les indicateurs liés à la consommation de carburants. Nous mettons également des vélos à assistances électriques à dispositions de nos collaborateurs pour leur trajet domicile-travail, des navettes d'entreprise à Madagascar et entre la gare et le siège social.	Direction Chargée de projet RSE Responsable achats et véhicules	25% de véhicules électriques dans la flotte d'ici 2030 Proposer des alternatives de transports à nos collaborateurs d'ici fin 2026
Gestion des déchets et économie circulaire	La gestion des déchets constitue un levier important de la stratégie RSE du Groupe, contribuant au développement de pratiques d'économie circulaire et à la réduction de notre impact environnemental. La politique repose sur trois axes : la réduction à la source, la collecte des différents flux de déchets et leur valorisation via des filières locales agréées. En 2024, les dispositifs de tri ont été renforcés et les partenariats avec des acteurs spécialisés ont permis d'augmenter significativement les volumes recyclés et valorisés (papier, carton, DIB, DEEE et déchets spécifiques). Le Groupe favorise également la réutilisation et le réemploi, notamment à travers l'intégration de matériel informatique reconditionné et remanufacturé. Ainsi, des téléphones reconditionnés et des ordinateurs remanufacturés sont progressivement intégrés dans le parc IT afin de limiter l'extraction de ressources et prolonger la durée de vie des équipements.	Responsable QHSE Chargée de projet RSE	100% de nos déchets dangereux revalorisés en filière adapté d'ici 2030 100% des EPI et des vêtements de travail recyclés en 2026

2. AXE SOCIAL



2.1 Effectifs – caractéristiques générales [VSME B8]

Effectif par genre et par pays	FRANCE	CÔTE D'IVOIRE	MADAGASCAR	MAROC	TOTAL
Effectif 2024	700	1	259	152	1111
dont femme	204	0	77	66	347
dont homme	496	1	182	86	764
Effectif 2025	644	1	289	142	1076
dont femme	176	0	92	68	336
dont homme	468	1	197	74	740

B8 - Effectif par type de contrat	2025
Contrat permanent (CDI et CDIC)	1027
Contrat temporaire (CDD et alternant)	49

B8 - Taux de rotation	2025
Nombre de départ	330
Nombre d'embauche	295
Taux de rotation des salariés [%]	30,16

2.2 Santé et sécurité [VSME B9]

VSME

B9 - Effectifs : santé et sécurité

2025

Nombre d'accident du travail (nbr)	41
Nombre d'heures travaillées par un salarié à temps plein pendant la période de référence (h)	1 807
Nombre total annuel d'heures travaillées par tous les salariés pendant la période de référence (h)	1 944 389
Taux d'accident (indice TCIR)	4.2
Nombre de jour perdus en raison d'accidents du travail, ou de problèmes de santé (jours)	1944
Nombre de décès dus à des accidents du travail (nbr)	0

INFO

Assurer la sécurité et l'accomplissement professionnel de nos salariés dès leur intégration

Dans un environnement technique et opérationnel particulièrement exigeant, la santé et la sécurité de nos collaborateurs constituent une priorité absolue. Dès leur intégration, nous mettons en œuvre des dispositifs visant à assurer leur sécurité et à favoriser leur accomplissement professionnel. Nos activités incluent notamment les travaux sous tension, la détection de réseaux (gaz, télécoms, électricité), les interventions sur réseaux électriques ainsi que l'utilisation de technologies avancées telles que le scan 2D/3D et les drones.



MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

Les principaux risques identifiés dans notre Document

Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) couvrent les risques physiques (chutes, électrocution, troubles musculosquelettiques), chimiques (exposition au gaz), psychosociaux (RPS) et environnementaux (co-activité, conditions thermiques, incendie, explosion, espaces confinés).



Afin de les maîtriser, nous déployons une démarche structurée d'évaluation et de prévention reposant sur l'analyse systématique des incidents et accidents, permettant d'identifier les causes profondes et de mettre en œuvre des actions correctives durables, complétée par des enquêtes internes visant à améliorer en continu les conditions de travail.



Dans cette dynamique de prévention, nous mettons à disposition du matériel et des outils permettant d'améliorer les conditions de travail de nos équipes avec par exemple : une plateforme individuelle roulante légère (PIRL), constituant une avancée significative dans la sécurisation des travaux en hauteur ou encore un harnais de posture EPI exosquelette qui permet de transférer les efforts vers le bas du corps pour réduire la sollicitation lombaire de nos collaborateurs qui portent des charges lourdes (notamment les plaques de chambre).

Par ailleurs, nous veillons à équiper nos équipes de matériels adaptés (EPI spécifiques, lève-plaques et à renforcer leurs compétences via des formations en sécurité régulières (habilitations, travail en hauteur, atmosphères confinées, détection), incluant la formation de Sauveteurs Secouristes du Travail. Des actions de sensibilisation, causerie, flashes sécurité ainsi que des ateliers de prévention des troubles musculosquelettique (TMS) ouverts à nos équipes bureaux sont également déployés, et le nombre de collaborateurs formés fait l'objet d'un suivi annuel. Notre engagement SSE (Santé Sécurité Environnement) est reconnu par des certifications MASE sur deux de nos filiales : ECARTIP et PARERA Services (obtention en 2025).



221

**personnes formées à la
sécurité en 2025**

877

**collaborateurs bénéficiant d'une
couverture santé en 2025**

2.3 Rémunération, négociation collective et formation [VSME B10]

VSME

B10 – Effectifs : rémunération, négociation collective	France (dont effectif PARERA Côte d'Ivoire) *	Maroc	Madagascar	Total Groupe
La rémunération est égale ou supérieure au salaire minimum du pays dans lequel l'entreprise fournit les informations, fixé directement par la législation ou dans le cadre d'une négociation collective.	Oui	Oui	Oui	Oui
Niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés hommes [€/h]	19	6	2	13
Niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés femmes [€/h]	20	4	1	11
Ecart de rémunération en pourcentage entre salariés féminins et masculins [%]	-3	26	29	16
Nombre de salariés couverts par une convention collective	645	0	0	645
Pourcentage de salariés couverts par une convention collective [%]	100	0	0	60

* Notre collaborateur en Côte d'Ivoire est rattaché à la politique des ressources humaines de PARERA (France).

VSME

B10 – Effectif : formation	2025
Nombre total d'heures de formation des hommes [h]	13 792
Nombre total d'heures de formation des femmes [h]	1 882
Nombre moyen d'heures de formation par salarié masculin [h]	19
Nombre moyen d'heures de formation par salarié féminin [h]	6

2.4 Informations complémentaires sur le volet social [VSME C5 ; C6 ; C7]

VSME

C5 - Caractéristiques supplémentaires (générales) des effectifs	2025
Nombre de salariés hommes occupant des postes de direction	7
Nombre de salariées femmes occupant des postes de direction	2
Ratio femmes/hommes au niveau de l'encadrement [%]	29
Total des travailleurs indépendants sans personnel qui travaillent exclusivement pour l'entreprise	0
Total des travailleurs temporaires mis à disposition par des entreprises exerçant principalement des activités liées à l'emploi	4

C6 - Politiques et procédures en matière de droits de l'homme

Le Groupe PARERA dispose d'une Charte Éthique (Code de Conduite), applicable à l'ensemble de ses collaborateurs ainsi qu'à ses parties prenantes (fournisseurs, partenaires, sous-traitants). Cette charte traduit la volonté de placer l'humain au cœur de ses activités.

Elle définit les principes éthiques, les engagements sociaux et les règles de conduite attendues, en conformité avec les législations en vigueur dans les pays d'implantation ainsi qu'avec les référentiels internationaux relatifs aux droits humains.

Couverture des thématiques demandées :

- Travail des enfants : interdiction stricte du travail des enfants, en cohérence avec les conventions internationales applicables.
- Travail forcé : prohibition de toute forme de travail forcé ou obligatoire.
- Traite des êtres humains : prévention intégrée à travers l'interdiction des abus, de la contrainte et de toute atteinte à la dignité humaine.
- Discrimination : engagement en faveur de l'égalité de traitement, de la diversité et de l'inclusion, et tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination ou de racisme.
- Prévention des accidents : mise en œuvre d'une politique de santé et sécurité au travail, incluant l'identification et la prévention des risques professionnels (notamment via le DUERP) et la mise à disposition d'un environnement de travail sûr.

Autres aspects couverts :

- Prévention et sanction du harcèlement moral et sexuel
- Respect de la dignité, de l'intégrité et du bien-être des collaborateurs
- Lutte contre la corruption, la fraude et les conflits d'intérêts
- Respect des règles de concurrence loyale
- Protection des données personnelles et sécurité de l'information
- Dialogue responsable avec les parties prenantes
- Engagements environnementaux (réduction de l'empreinte carbone, gestion des déchets, transition écologique)
- Politique d'achats responsables
- Contribution au développement local et à l'ancrage territorial

Mécanisme de traitement des plaintes :

Le Groupe PARERA a mis en place un mécanisme formalisé de traitement des plaintes et des signalements, accessible à l'ensemble de ses collaborateurs ainsi qu'à ses parties prenantes externes.

Ce dispositif comprend :

- Un canal d'alerte dédié permettant le signalement de tout manquement aux principes de la Charte (harcèlement, discrimination, atteinte à la probité, fraude, corruption, conflits d'intérêts, risques pour la santé, la sécurité ou l'environnement, etc.) ainsi que des réglementations en vigueur.
- Une adresse de contact spécifique et un canal confidentiel garantissant la protection des lanceurs d'alerte
- Une procédure interne encadrant la gestion, le traitement et le suivi des signalements
- La possibilité de recourir à un médiateur désigné afin de favoriser une résolution impartiale et amiable des litiges

Ce dispositif vise à assurer la transparence, la confidentialité et l'effectivité du traitement des alertes, en cohérence avec les exigences réglementaires et les bonnes pratiques en matière de gouvernance.

C7 - Incidents graves en matière de droits de l'homme

Le Groupe PARERA n'a recensé aucun cas avéré d'atteinte aux droits de l'homme sur la période de reporting sur les thématiques suivantes : le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains, la discrimination et prévention des accidents que cela soit au sein de ses effectifs, sur travailleurs de la chaîne de valeur, des communautés touchées et des consommateurs ou des utilisateurs finaux.

INFO

2.5. Attractivité, diversité et inclusion

Développer notre attractivité en encourageant l'inclusion, l'égalité et le dialogue social

▪ *Égalité des chances et mobilité interne*

Le Groupe PARERA s'attache à promouvoir l'égalité des chances en favorisant le développement professionnel de ses collaborateurs et leur progression au sein de l'entreprise. L'organisation du Groupe, structurée par marchés et par filiales, encourage une approche transverse des parcours professionnels.

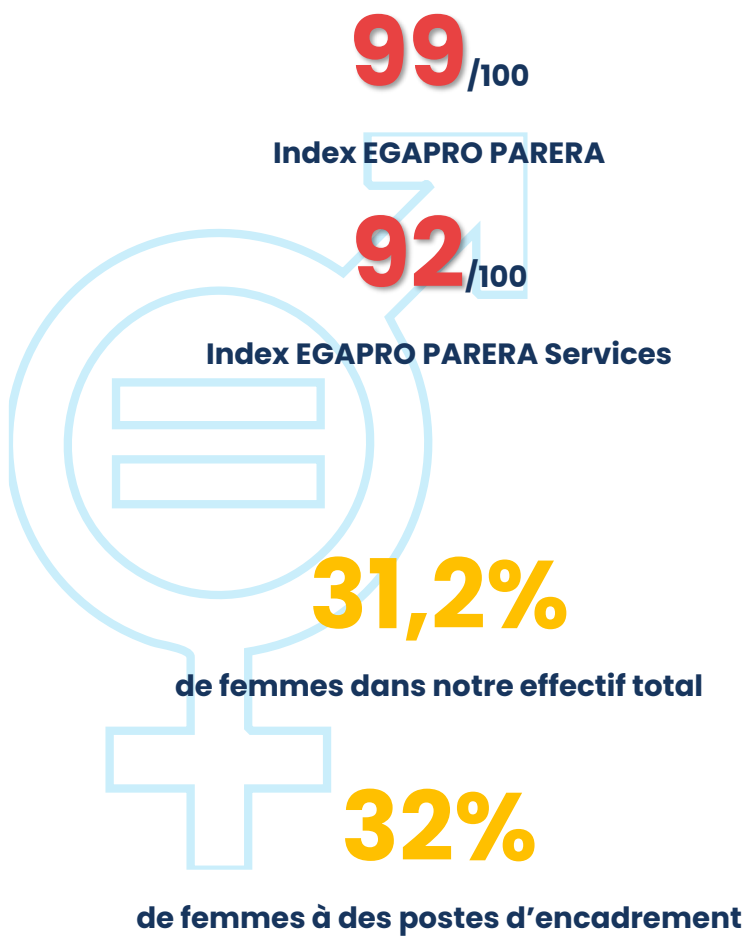
Dans cette dynamique, la mobilité interne constitue une priorité stratégique. Lorsqu'un besoin est identifié, les candidatures internes sont étudiées en priorité avant d'envisager un recrutement externe. Cette politique permet de valoriser les compétences existantes, de fidéliser les collaborateurs et de soutenir leur évolution professionnelle.

60

**promotions accordées
(changement de poste)**

69,2%

de période d'essai confirmées



▪ Égalité professionnelle

Le Groupe s'attache à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à travers des pratiques de recrutement, de rémunération et d'évolution de carrière fondées sur l'équité. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, illustrée par des index EGAPRO en progression par rapport à 2024.

La part des femmes représente 31,2% de l'effectif total et 32% des postes d'encadrement. Cette répartition s'explique en partie par la nature de nos métiers dont la partie terrain est encore fortement masculine, ce qui constitue un axe de progression identifié pour les années à venir.

Dans cette perspective, le Groupe souhaite renforcer ses actions de sensibilisation et de promotion de la mixité, notamment en 2026 à travers une présence accrue sur les forums métiers et les événements dédiés à l'orientation, à la promotion de l'égalité filles/garçons et à la mixité dans les parcours scolaires et professionnels.

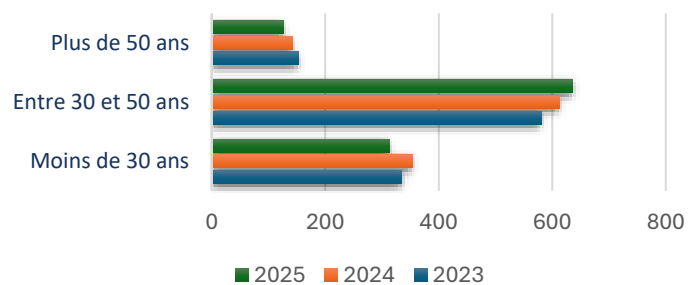
Enfin, un Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est en vigueur depuis le 1er janvier 2024 pour une durée de trois ans, complété par un plan d'action annuel permettant de suivre et d'ajuster les engagements dans le temps.

▪ Diversité

Le Groupe PARERA poursuit son engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion, notamment à travers l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En 2025, le taux d'emploi atteint 4,5% sur le périmètre France, en progression par rapport à 4,1% en 2024.

Sur le périmètre consolidé du Groupe, ce taux s'établit à 3,1%, contre 2,9% en 2024, traduisant une évolution positive. Ces résultats reflètent les actions mises en place pour favoriser l'inclusion au sein des équipes et améliorer progressivement la représentation des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des activités du Groupe.

Répartition des âges - Groupe PARERA



4,5%

taux d'emploi des personnes en situation de handicap sur le périmètre France en 2025



▪ Actions d'inclusion et d'insertion sociale

Parmi les actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, nous mettons en place des dispositifs concrets visant à favoriser leur intégration et leur maintien dans l'emploi. Des aménagements de postes sont mis en place lorsque cela est nécessaire, en lien notamment avec des partenaires spécialisés tels que CAP EMPLOI. En 2025, l'entreprise a également participé au Duoday ainsi qu'à l'Activ Challenge de l'Agefiph, qui a permis de mobiliser 74 participations au sein du Groupe, contribuant à sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du handicap et de l'inclusion.

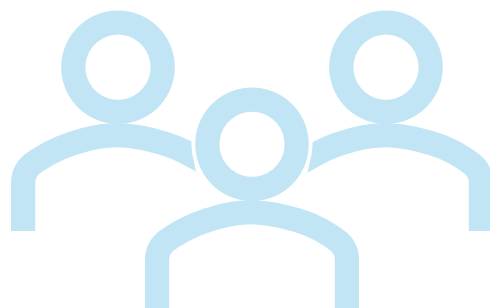
Afin d'accompagner au mieux les collaborateurs concernés, des référentes handicap sont présentes au sein de l'entreprise. Leur rôle est d'informer les salariés sur leurs droits, de les accompagner dans leurs démarches et de faciliter leur intégration tout au long de leur parcours professionnel.

En 2025, nous avons renforcé nos participations à des forums métiers avec JOBIRL, une association qui met en relation des professionnels et des jeunes en réflexion sur leur orientation, à la recherche d'un stage ou d'une alternance, grâce à une plateforme de mentorat en ligne. Sept collaborateurs de PARERA sont aujourd'hui engagés comme mentors. L'association est également intervenue lors d'un petit-déjeuner organisé pour la rentrée 2025 afin de présenter ses actions et sensibiliser les équipes aux enjeux d'accompagnement des jeunes.



Par ailleurs, en tant que membre fondateur du fonds de dotation *Le Cœur des Entreprises*, qui soutient des associations locales œuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle, nos équipes ont notamment participé à la Journée de l'insertion de l'UCRM 2025. Il s'agit d'une initiative permettant de faire découvrir les métiers du Groupe et de réaliser des simulations d'entretien auprès de publics éloignés de l'emploi ou en situation de précarité.





▪ Représentants du personnel

Les différentes instances représentatives du personnel : CSE de PARERA, PARERA Services et d'ECARTIP, ainsi que les représentants du personnel des entités marocaines et malgaches jouent un rôle central. Leurs missions couvrent notamment les sujets de santé et sécurité au travail, le suivi des travaux de la CSSCT, la prévention des risques professionnels et psychosociaux, les consultations légales obligatoires, ainsi que l'accompagnement individuel des salariés dans certaines situations sensibles.

Les représentants du personnel sont également associés aux réflexions liées à la Qualité de Vie et l'amélioration des Conditions de travail de l'entreprises (QVCT), notamment sur les sujets du télétravail (accord), la transition numérique ou encore les enjeux environnementaux en lien avec la RSE.

Au-delà de ces missions, les CSE contribuent aussi à renforcer le lien social au sein du Groupe à travers l'organisation de moments conviviaux comme des afterworks ou autres événements sociaux ou sportif favorisant les échanges entre collaborateurs.



▪ QVCT

En 2025, un groupe de travail dédié à la Qualité de Vie et aux Conditions de Travail (QVCT), constitué sur la base du volontariat, a permis de définir un plan d'action composé de 33 mesures. À ce jour, 14 actions ont déjà été mises en œuvre, notamment autour des conditions de travail sur le terrain, de l'environnement de travail, de la cohésion entre les filiales et de l'organisation du temps de travail.

Parmi l'une d'entre elles figure notamment la mise en place d'ateliers de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS), afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et de contribuer à la prévention des risques liés aux gestes et postures au travail.



▪ Actions de cohésion

Nous déployons un ensemble d'actions visant à renforcer les liens entre collaborateurs, à favoriser l'esprit d'équipe et à développer une culture d'entreprise collaborative et engagée.

Ces initiatives prennent la forme d'événements conviviaux réguliers organisés au sein des agences, tels que les repas d'été, les repas de Noël, les auberges espagnoles, les afterworks ou encore les petits-déjeuners mensuels, qui constituent des moments privilégiés d'échange et de partage entre équipes.

À cela s'ajoutent des animations internes ponctuelles comme les concours internes (par exemple la finale Top 14), le Secret Santa ou encore des tournois sportifs comme la PARERA Pétanque Cup, contribuant à renforcer la convivialité et la cohésion entre collaborateurs.

38

événements collaboratifs internes réalisés

Le Groupe encourage également la dynamique collective à l'extérieur à travers la participation à des challenges inter-entreprises et à des événements externes. Ces initiatives favorisent à la fois la coopération et une émulation entre équipes, notamment via des activités sportives variées telles que le football, le basket, les courses à pied (comme les Foulées de l'Isle), ainsi que le rugby et le water rugby.

Par ailleurs, la participation à des événements tiers, tels que des forums métiers, hackathons, conférences ou compétitions inter-entreprises, contribue à renforcer l'engagement des collaborateurs tout en développant la visibilité et les interactions de l'entreprise avec son écosystème.

16

événements collaboratifs externes réalisés



3. AXE ETHIQUE



3.1 Information de gouvernance et éthique des affaires [VSME B11 ; C8 et C9]

CODE VSME		INFO 2023	INFO 2024	VSME 2025
B11	L'entreprise a-t-elle fait l'objet de condamnations et d'amendes au cours de la période de référence ;	Non	Non	Non
B11	Nombre total de condamnations et d'amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption ;	0	0	0
B8	Montant total des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption (montant monétaire) en €	0	0	0
C8	L'entreprise tire-t-elle des recettes des activités énumérées ci-dessous ? - Recettes tirées d'activités liées à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) - Recettes tirées de la culture et de la production de tabac - Recettes tirées du charbon - Recettes tirées du pétrole - Recettes tirées du gaz - Recettes tirées de la production de produits chimiques	Non	Non	Non
C8	Exclusion des indices de référence de l'UE	Non	Non	Non
C9	L'entreprise dispose-t-elle d'un organe de gouvernance ?	Oui - COMEX	Oui - COMEX	Oui - COMEX
C9	Nombre de femmes membres du conseil d'administration à la fin de la période de référence	3	3	2
C9	Nombre d'hommes membres du conseil d'administration à la fin de la période de référence	7	7	7
C9	Ratio femmes/hommes au sein de l'organe de gouvernance	0.4	0.4	0.3

En 2026, le Groupe PARERA a renforcé son dispositif anticorruption en formalisant une cartographie des risques de corruption, conformément à la Loi Sapin II. Le Groupe a également transmis un questionnaire de due diligence à ses fournisseurs stratégiques, et a intégré dans Arovall l'ensemble des tiers soumis à l'obligation légale de vigilance (Article L.8222-1 du Code du travail) afin de centraliser les documents de conformité.

INFO	2023	2024	2025
Nombre d'incidents de corruption	0	0	0
Nombre d'incidents éthiques signalés au travers de la procédure d'alerte	0	1	0



Le développement des territoires dans lesquels le Groupe PARERA est implanté constitue un axe important de notre engagement sociétal. À travers nos partenariats, nos actions solidaires et notre implication dans les réseaux économiques locaux, nous contribuons au dynamisme des territoires, au renforcement du lien social et au soutien des initiatives locales porteuses de valeur collective.

Parce que les valeurs du sport rejoignent celles portées par notre Groupe : esprit d'équipe, solidarité, engagement et dépassement de soi ; nous accordons une attention particulière au soutien du tissu sportif local.

En 2025, le Groupe poursuit ses partenariats avec des structures emblématiques telles que le Stade Toulousain, le Fenix Handball Club ou encore les 10 km du Stade Toulousain. Plus largement, 11 clubs sportifs ont bénéficié d'un soutien du Groupe, en France comme à Madagascar. Ces partenariats se traduisent par une présence active lors de nombreux événements sportifs dans des disciplines variées telles que le rugby, le handball, le football, le badminton.

Au-delà du soutien financier apporté aux structures, ces engagements contribuent à encourager la pratique sportive, à renforcer les liens entre collaborateurs et communautés locales et à participer à la vitalité des territoires.

Le Groupe soutient également des initiatives solidaires et humanitaires portées par les collaborateurs et les acteurs associatifs locaux. Nous poursuivons notamment notre engagement au sein du *Cœur des Entreprises*, fonds de dotation créé par des dirigeants engagés du territoire toulousain dont nous sommes membres fondateurs. Cette démarche collective permet de mutualiser ressources, compétences et réseaux afin de soutenir des associations locales intervenant dans les domaines de l'inclusion, de l'insertion professionnelle, de l'hébergement d'urgence et du lien social.

En 2025, plusieurs actions concrètes ont été menées avec Le *Cœur des Entreprises*, notamment des événements solidaires tels qu'un Hackathon, le tournoi de futsal SOCOEUR ainsi que notre participation à l'Estival organisé pour distribuer des repas à destination de publics en situation de précarité.

Enfin, cette année encore nous avons renouvelé l'opération des boîtes de Noël solidaires au profit de plusieurs associations partenaires pour y intégrer nos antennes à Clermont et la filiale ECARTIP : 3 associations ont reçu les boîtes de Noël confectionnées par nos collaborateurs.



VOTRE ANNÉE 2025 EN CHIFFRES :

25 participations

9 missions

14 actions

Et 2 autres engagements



Notre engagement territorial se traduit également par une participation active à plusieurs réseaux et collectifs d'entreprises favorisant les synergies locales, le partage de bonnes pratiques et l'intelligence collective. Le Groupe est notamment impliqué au sein du Club ETI Occitanie, du Club d'Entreprises Réussir, du Club d'Entreprises de l'Ouest Toulousain, ainsi que du Club des Entrepreneurs de la Gascogne Toulousaine, présidé par notre PDG. Nous sommes également membre de la Communauté du Coq Vert, initiative portée par Bpifrance, l'ADEME et le ministère de la Transition écologique autour des enjeux environnementaux et de transition durable.

Enfin, le Groupe poursuit son engagement humanitaire à Madagascar, pays dans lequel il exerce une partie de ses activités.

Nous soutenons plusieurs associations locales œuvrant en faveur des populations les plus vulnérables, notamment Aïna, Enfance & Avenir, qui accompagne des enfants en situation de précarité à travers des dispositifs d'hébergement, d'éducation et de soutien psycho-social. Nous accompagnons également l'association Baobab Miary, engagée auprès des enfants du village de Miary dans le sud-ouest de Madagascar, à travers des actions éducatives, nutritionnelles, sanitaires et des projets d'amélioration des infrastructures scolaires. Grâce aux fonds collectés dans le cadre de l'initiative SOS Madagascar, le Groupe a contribué au lancement d'un programme alimentaire au sein des écoles Baobab et Fihamy, incluant la création d'un potager scolaire destiné à approvisionner les cantines et à sensibiliser les élèves à l'agriculture durable et à l'autonomie alimentaire.



AïNA
ENFANCE & AVENIR



	2025
Nombre de clubs sportifs soutenus	11
Nombre d'associations humanitaires et sociales soutenues	4

INFO

3.3 Cybersécurité

La cybersécurité et la gestion des systèmes d'information constituent un enjeu stratégique majeur pour le Groupe, garantissant la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données ainsi que la continuité des activités face à l'évolution constante des menaces numériques. Dans le prolongement des actions engagées en 2024, le Groupe a renforcé en 2025 son dispositif de gouvernance et de maîtrise des risques cyber à travers la structuration et la formalisation de plusieurs outils clés. Une matrice des risques accompagnée d'une cartographie ont été établis afin de renforcer la visibilité globale des risques et d'améliorer leur priorisation. Le Groupe a également consolidé ses processus internes avec la mise en place de procédures d'archivage, la mise à jour du registre annuel des incidents de sécurité et l'envoi d'un questionnaire d'audit interne à l'ensemble des filiales, permettant

kamaé

d’harmoniser les pratiques et de renforcer le pilotage de la conformité à l’échelle du Groupe.

Par ailleurs, la démarche de sensibilisation et de montée en compétence des collaborateurs s’est poursuivie, notamment à travers des campagnes de phishing menées avec les outils KAMAE et STOIK, renforçant ainsi la culture de vigilance face aux risques numériques. Dans une logique d’anticipation des nouveaux enjeux technologiques, le Groupe a également formalisé une charte relative à l’intelligence artificielle encadrant les usages et les bonnes pratiques et actualisé sa Politique de Sécurité des Systèmes d’Information (PSSI), qui constitue le cadre de référence en matière de cybersécurité. L’ensemble de ces dispositifs s’inscrit dans une démarche d’amélioration continue visant à renforcer durablement la résilience du système d’information et à garantir un haut niveau de sécurité au sein du Groupe et de ses parties prenantes. Ces efforts ont par ailleurs porté leurs fruits, comme en témoigne l’amélioration de notre note de cybermaturité (Board of Cyber) 925/1000 en 2025.



	2023	2024	2025
Nombre d’incidents liés à la sécurité de l’information confirmés (nombre)	n/a	0	4
Note de cybermaturité Board of Cyber (score/1000)	610	865	925

INFO

3.4 Achats responsables

Les achats responsables et les relations commerciales durables constituent un axe structurant de la stratégie RSE du Groupe PARERA et ont été identifiés comme un enjeu majeur dans notre analyse de double matérialité. En tant que signataire de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) depuis mars 2021, le Groupe poursuit sa démarche visant à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques à l’ensemble de sa chaîne d’approvisionnement.

À la suite du travail engagé en 2024 auprès de nos fournisseurs stratégiques et majeurs, nous avons formalisé en 2025 une politique d’achats responsables structurée autour de quatre piliers : la transparence, afin de communiquer clairement nos attentes et pratiques RSE à nos partenaires ; la collaboration, en favorisant des relations commerciales fondées sur le dialogue et la confiance ; la responsabilité, à travers l’intégration des impacts sociaux, environnementaux et éthiques dans les décisions d’achats ; et enfin l’ancrage territorial, visant à privilégier, les fournisseurs locaux, les circuits courts et les démarches d’économie circulaire.

TRANSPARENCE	COLLABORATION	RESPONSABILITÉ	ANCRAGE
--------------	---------------	----------------	---------

Cette politique s’accompagne d’objectifs opérationnels et d’indicateurs de suivi permettant de structurer le pilotage des achats responsables. Le Groupe s’est notamment fixé pour objectif d’évaluer au moins 80% des fournisseurs stratégiques identifiés comme « à risque » via un questionnaire RSE, ainsi que 50% des fournisseurs majeurs au moyen d’une grille interne d’évaluation intégrant des critères environnementaux, sociaux et éthiques. Le renforcement de la maîtrise des risques dans la chaîne de valeur se traduit également par la mise à jour de notre Charte Éthique, dont la signature devra être étendue à au moins la moitié des fournisseurs stratégiques d’ici fin 2026. En parallèle, le Groupe ambitionne d’augmenter la part des achats réalisés auprès de fournisseurs responsables à au moins 30 % du volume total des achats, tout en renforçant le recours aux fournisseurs locaux et aux partenaires disposant d’un label ou d’une certification RSE.

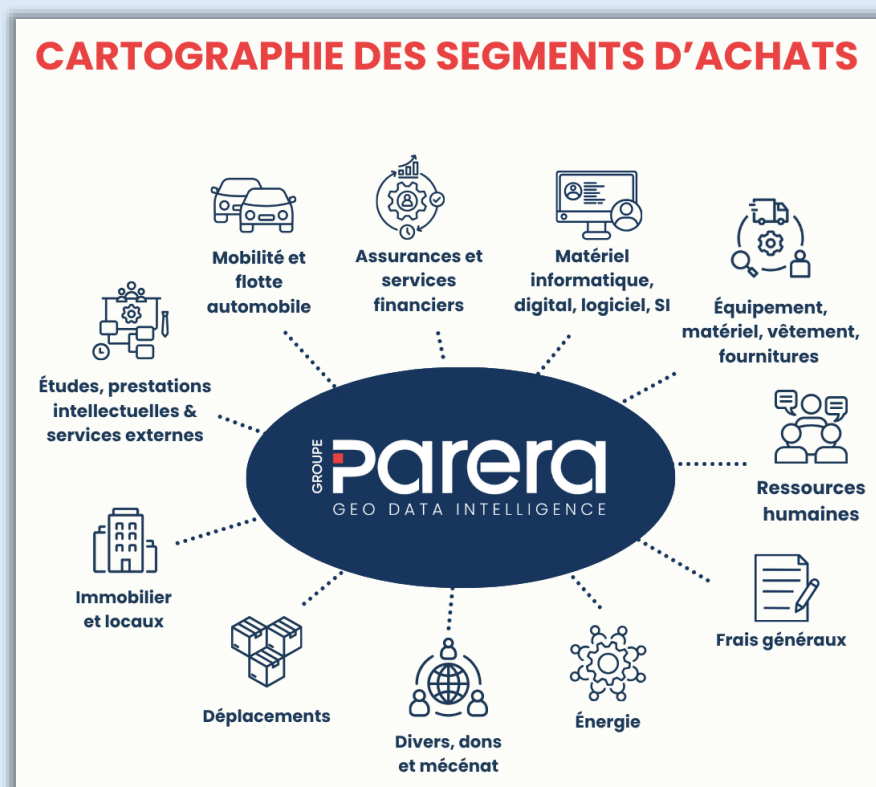
Afin d'accompagner cette démarche, plusieurs outils structurants ont été développés en 2025 pour faciliter le travail des équipes achats. Un guide interne des fournisseurs et des bonnes pratiques d'achats responsables a été élaboré afin d'harmoniser les pratiques et de diffuser les exigences du Groupe auprès des acheteurs et des partenaires. Une grille d'évaluation des fournisseurs intégrant des critères RSE liés notamment à l'engagement des fournisseurs, à leur ancrage local et à leurs pratiques éthiques a également été mise en place. Ces dispositifs sont complétés par l'intégration de critères RSE dans le processus achats, avec une pondération dédiée dans l'évaluation des fournisseurs. Par ailleurs, une formation spécifique aux principes éthiques et aux achats responsables a été dispensée aux acheteurs début 2026 afin de renforcer l'appropriation de ces enjeux dans les pratiques opérationnelles.

Cette démarche se traduit également par des actions concrètes en faveur de l'économie circulaire. En mai 2025, le Groupe a lancé une expérimentation de recours à des ordinateurs reconditionnés pour le renouvellement du parc bureautique, avec une volonté d'étendre progressivement cette pratique. Dans cette même logique, un objectif de 90 % de téléphones reconditionnés lors des renouvellements a été fixé afin de réduire les impacts liés à la fabrication des appareils électroniques et à l'extraction de matières premières.

18

fournisseurs évalués comme responsables dans notre Grille d'évaluation des fournisseurs

Charte 
RELATIONS FOURNISSEURS
ET ACHATS RESPONSABLES



4. AXE ENVIRONNEMENTAL



4.1 Energie et émissions de gaz à effet de serre [VSME B3 ; C3]

VSME

B3 - Répartition de la consommation d'énergie	2024	2025
Consommation totale d'énergie [MWh]	500	594
Consommation d'énergie d'origine non renouvelable [MWh]	446	520
Consommation d'énergie d'origine renouvelable [MWh]	54	74
Consommation d'énergie par combustible [MWh]	0	0
Consommation d'énergie auto-produite [MWh]	0	0

La variation observée entre 2024 et 2025 s'explique principalement par l'évolution du périmètre de reporting, notamment avec l'intégration dès 2025 de nouveaux sites dans le périmètre : quatre sites pour PARERA ainsi que de deux sites pour PARERA SERVICES.

VSME

B3 - Estimation des émissions de gaz à effet de serre conformément au protocole GES

En 2023, un premier exercice de bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) du Groupe PARERA a été réalisé sur la base de l'exercice 2022, avec un périmètre limité aux filiales PARERA et PARERA SERVICES. Le présent bilan étend désormais le périmètre à l'ensemble des entités du Groupe. Il couvre les émissions des trois scopes selon la méthodologie GHG Protocol, dont le calcul a été réalisé à l'aide de la matrice Bilan Carbone® (cf. § 1.1.4.3. Bilan des émissions de gaz à effet de serre pour davantage de détails sur la méthode utilisée).

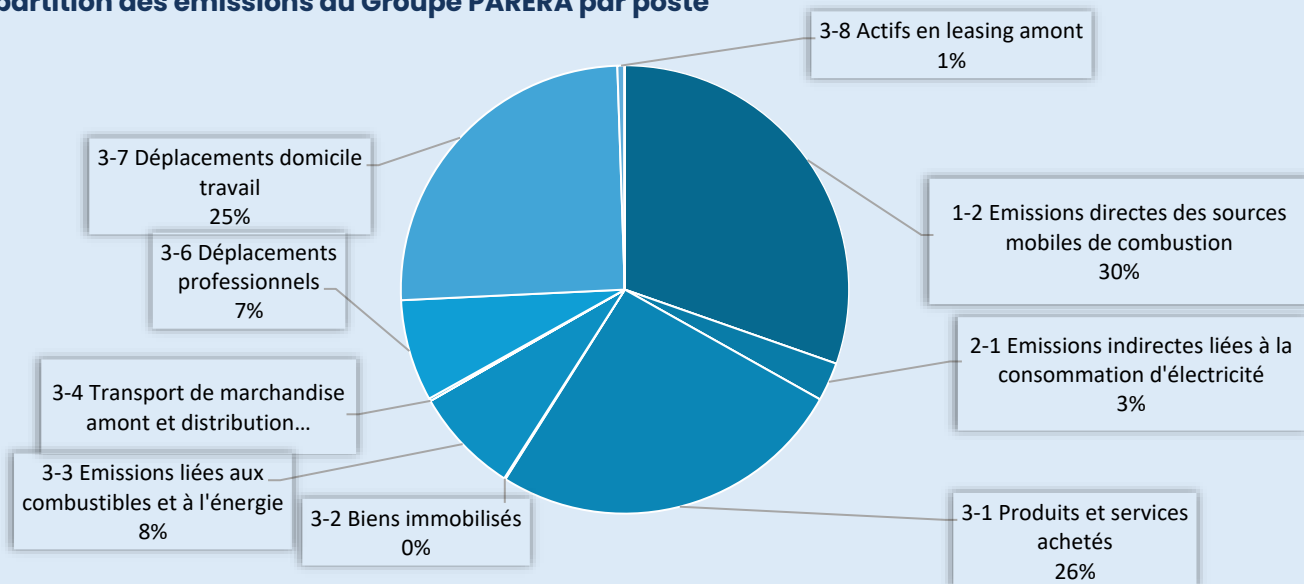
Émissions totales de GES* tCO ₂ e	tCO ₂ e	6 304
Émissions brutes de GES de Scope 1	tCO ₂ e	1 914
Émissions brutes de GES de Scope 2	tCO ₂ e	176
Émissions brutes de GES de Scope 3	tCO ₂ e	4 213
Intensité totale des émissions de GES des scopes 1, 2 et 3 (fondées sur la localisation)	tCO ₂ e/M€	110

Le BEGES consolidé du groupe s'élève à 6 304 tCO₂e. La structure des émissions observée apparaît cohérente avec le profil des entreprises de services BtoB à forte activité terrain et multisites. La prédominance du Scope 3, qui représente 4 213 tCO₂e (soit environ 67 % des émissions totales), correspond aux tendances généralement constatées dans les secteurs du conseil, de l'ingénierie et des prestations techniques, où les principaux impacts proviennent des achats, des déplacements et de la mobilité des collaborateurs plutôt que des procédés industriels. Les émissions directes du Scope 1 atteignent 1 914 tCO₂e (30 % du total), principalement liées aux véhicules et déplacements opérationnels, tandis que le Scope 2 reste limité à 176 tCO₂e (3 % du total), traduisant une faible intensité énergétique des activités tertiaires. Globalement, le groupe se situe dans une configuration carbone typique d'une entreprise de services techniques, avec une empreinte davantage portée par la mobilité et les achats que par la consommation énergétique des bâtiments ou des équipements industriels.

Les principaux postes d'émissions concernent les produits et services achetés (1 626 tCO₂e), les déplacements domicile-travail (1 590 tCO₂e), ainsi que les émissions liées aux sources mobiles de combustion (1 914 tCO₂e). Ces résultats reflètent la nature des activités du groupe, fortement orientées vers les prestations techniques de terrain, la mobilité des collaborateurs et le recours à des achats et prestations externes.

Cette analyse met en évidence plusieurs leviers prioritaires de réduction des émissions, notamment l'optimisation de la flotte de véhicules, le développement des mobilités alternatives pour les trajets domicile-travail, la réduction des déplacements professionnels et le renforcement des démarches d'achats responsables. Compte tenu de la structure de ses émissions, le groupe dispose d'un potentiel de réduction significatif principalement fondé sur les enjeux de mobilité et de chaîne d'approvisionnement.

INFO Répartition des émissions du Groupe PARERA par poste



INFO Répartition des émissions du Groupe PARERA par entité

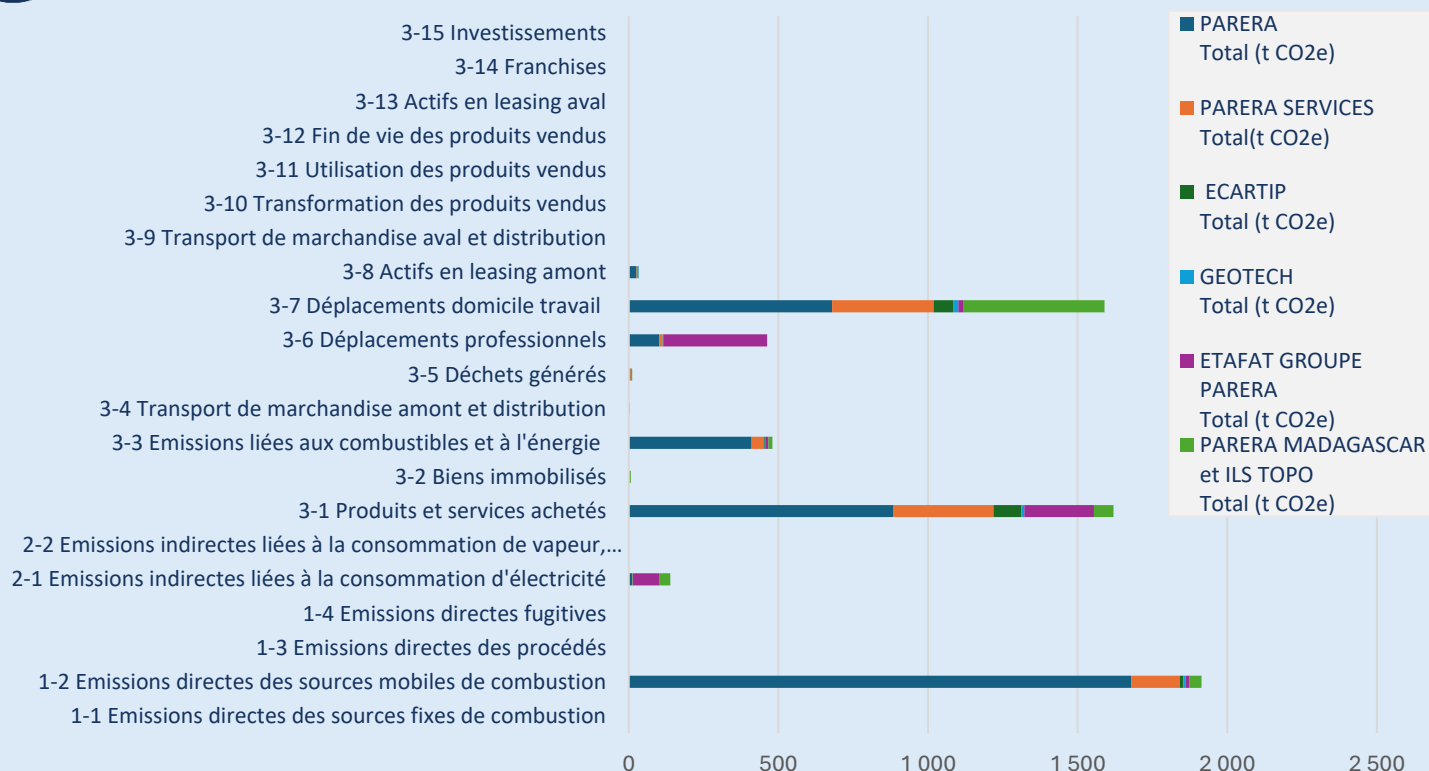


TABLEAU DES ÉMISSIONS DE GES POUR L'ANNÉE 2025, DÉTAILLÉES AU FORMAT GHG PROTOCOL, PAR FILIALE

Catégorie GHG-P	Postes d'émissions	PARERA (t CO2e)	PARERA SERVICES (t CO2e)	ECARTIP (t CO2e)	GEOTECH (t CO2e)	ETAFAT GROUPE PARERA (t CO2e)	PARERA MADAGASCAR et ILS TOPO (t CO2e)
1-1	Emissions directes des sources fixes de combustion	0	0	0	0	0	0
1-2	Emissions directes des sources mobiles de combustion	1 680	162	11	7	13	41
1-3	Emissions directes des procédés	0	0	0	0	0	0
1-4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0
Total Scope 1		1 680	162	11	7	13	41
2-1	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	11	2	1	0	112	50
2-2	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0
Total Scope 2		11	2	1	0	112	50
3-1	Produits et services achetés	889	336	94	10	233	65
3-2	Biens immobilisés	1	0	0	0	0	6
3-3	Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	410	40	3	2	13	14
3-4	Transport de marchandise amont et distribution	0	0	0	0	0	0
3-5	Déchets générés	3	4	1	0	0	4
3-6	Déplacements professionnels	103	11	0	2	347	0
3-7	Déplacements domicile travail	679	339	65	18	18	471
3-8	Actifs en leasing amont	26	4	2	2	0	0
	Autres émissions indirectes amont	0	0	0	0	0	0
3-9	Transport de marchandise aval et distribution	0	0	0	0	0	0
3-10	Transformation des produits vendus	0	0	0	0	0	0
3-11	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0
3-12	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0
3-13	Actifs en leasing aval	0	0	0	0	0	0
3-14	Franchises	0	0	0	0	0	0
3-15	Investissements	0	0	0	0	0	0
	Autres émissions indirectes aval	0	0	0	0	0	0
Total Scope 3		2 111	733	166	33	610	560
TOTAL		3 802	897	178	41	734	651

C3 - Cibles de réduction des émissions de GES et transition climatique

	Année de référence 2025	Année cible 2030	Valeur de réduction en absolu
Valeur du scope 1 en t CO ₂ e	1 914	1 435	479
Valeur du scope 2 en t CO ₂ e	176	132	44
Valeur du scope 3 en t CO ₂ e	4 213	3 160	1053

Liste des principales mesures mises en place par l'entreprise pour atteindre ses cibles

Afin de contribuer à l'effort collectif de limitation du réchauffement climatique en lien avec la Stratégie Nationale Bas Carbone et de **réduire l'empreinte environnementale de ses activités**, le groupe s'est fixé des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030. Les cibles définies portent sur l'ensemble des scopes du bilan carbone, avec une réduction visée de 479tCO₂e sur le Scope 1 ; 44 tCO₂e sur le Scope 2 et 1 053 tCO₂e sur le Scope 3. Ces objectifs traduisent la volonté du groupe d'engager une trajectoire progressive de décarbonation adaptée à son activité et à la structure de ses émissions, principalement liées à la mobilité et aux achats.

L'exercice 2025 marque une étape structurante dans cette démarche, avec la réalisation d'un bilan carbone consolidé et détaillé par postes d'émissions pour l'ensemble des entités du groupe. Cette mise à jour permet désormais d'identifier avec davantage de précision les principaux leviers de réduction et de construire un plan d'action opérationnel et chiffré cohérent avec les enjeux identifiés. Sur cette base, le groupe prévoit l'élaboration et la formalisation d'un **plan de transition climatique**, dont l'adoption est envisagée d'ici le 31 décembre 2026, pour une mise en œuvre opérationnelle à courant 2027.

Toutefois, un plan d'actions décarbonation existe bel et bien et plusieurs actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont d'ores et déjà engagées. Le principal levier concerne la mobilité et la flotte automobile, qui représentent une part significative des émissions du groupe. À ce titre, l'entreprise a déjà engagé la transformation progressive de sa flotte de véhicules vers des motorisations électriques, accompagnée d'une diminution progressive des immobilisations liées aux véhicules thermiques. L'objectif fixé est de 25% de véhicules à faibles émissions dans la flotte d'ici 2030.



Le groupe souhaite également renforcer sa politique de mobilité durable en développant le télétravail et en mettant en œuvre des actions spécifiques dans le cadre du plan de mobilité domicile-travail afin de limiter les déplacements individuels motorisés des collaborateurs.

Des leviers complémentaires portent également sur les déplacements professionnels, avec une volonté de favoriser davantage les mobilités bas carbone, notamment le recours au train lorsque cela est

possible en substitution des déplacements plus émissifs. En parallèle, le groupe déploie sa politique d'achats responsables à travers plusieurs axes comme indiqué précédemment : le développement des achats locaux afin de réduire les émissions associées au transport international, le recours à des équipements reconditionnés ou remanufacturés permettant de limiter les impacts liés à l'extraction des matières premières et à la production de nouveaux équipements, ainsi que la réduction des déchets associés au renouvellement du matériel.

Enfin, le groupe souhaite améliorer progressivement la qualité et la précision de son bilan carbone en renforçant la collaboration avec ses fournisseurs. À ce titre, une démarche de sollicitation des partenaires et prestataires sera engagée afin de collecter davantage de données physiques et de bilans carbone produits ou services, permettant à terme d'affiner les facteurs d'émissions utilisés dans le BEGES et de mieux piloter la trajectoire de réduction des émissions du groupe.

Les experts énergie-climat soulignent que l'atteinte de la neutralité carbone repose sur deux leviers complémentaires : la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement des puits de carbone naturels. Dans cette logique et en parallèle de ses actions de réduction, le Groupe a souhaité s'engager dans un projet local de restauration des puits de carbone à travers le projet CARBO D'OC, labellisé Bas Carbone. Cet engagement reflète la volonté du Groupe de soutenir des initiatives locales cohérentes avec ses valeurs d'ancrage territorial et son attachement au terroir. À travers ce partenariat, le Groupe souhaite également contribuer concrètement à l'accompagnement des agriculteurs du Sud-Ouest dans la transition vers des pratiques agricoles plus durables et résilientes.

Le projet CARBO D'OC rassemble près de 200 agriculteurs engagés dans des démarches visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer le stockage durable du carbone dans les sols agricoles. Labellisé par le dispositif national Label Bas Carbone porté par le ministère de la Transition écologique, ce programme valorise des pratiques telles que le développement des couverts végétaux, la réduction des intrants, l'intégration de légumineuses dans les rotations ou encore l'amélioration de la fertilité des sols. Les réductions d'émissions et le stockage carbone générés sont mesurés, tracés et certifiés par des organismes indépendants.





Afin de mieux comprendre les impacts concrets du projet et les réalités de terrain, le Groupe est allé à la rencontre des agriculteurs adhérents au projet CARBO D'OC. Ces échanges ont permis de découvrir les pratiques mises en œuvre au sein des exploitations, mais également de recueillir les retours des agriculteurs sur l'accompagnement assuré par les ingénieurs agronomes du projet. Les discussions ont également porté sur les motivations qui les ont conduits à s'engager dans une telle démarche, qu'il s'agisse de la volonté de faire évoluer leurs pratiques agricoles, de préserver la qualité des sols, de renforcer la résilience de leurs exploitations face au changement climatique ou encore de contribuer activement à une agriculture plus durable et responsable

81 tCO₂e
stockées dans les sols
grâce aux pratiques
durables mises en
place



4.2 Autres informations environnementales [B4 ; B5 ; B6]

B4- Pollution de l'air, de l'eau et des sols [VSME B4]

Les activités du Groupe PARERA, principalement orientées vers des prestations d'ingénierie et de services, ne génèrent pas de pollution significative de l'air, de l'eau ou des sols. À ce titre, le Groupe n'est pas tenu, au regard de la réglementation applicable, de déclarer ses rejets de polluants auprès des autorités compétentes et ne fournit pas ce type d'informations.

Néanmoins, le Groupe est conscient de ses sources potentielles d'impacts environnementaux, principalement liées :

- aux déplacements professionnels (émissions de NOx, CO et particules fines) ;
- à la consommation d'énergie des bureaux (émissions indirectes associées à la production d'énergie) ;
- à certaines activités ponctuelles réalisées sur le terrain.

Ces impacts demeurent limités en volume et ne sont pas considérés comme significatifs au regard de la nature des activités du Groupe.

En conséquence, aucune quantification spécifique des polluants atmosphériques (tels que SOx, NOx, COV, particules ou métaux lourds) n'a été réalisée à ce stade.

Le Groupe veille toutefois au respect de l'ensemble des exigences réglementaires applicables et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant à réduire ses impacts environnementaux, notamment à travers l'optimisation des déplacements professionnels et la maîtrise des consommations énergétiques.

B5 - Biodiversité

Total des terres affectées (m ²)	0
--	---

Le Groupe ne dispose d'aucun site situé dans ou à proximité immédiate de zones sensibles pour la biodiversité au sens de la définition applicable au référentiel VSME (notamment sites Natura 2000, les sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco et les zones clés pour la biodiversité).

B6 – Prélèvement d'eau

Total des prélèvements d'eau sur l'ensemble des sites (mètres cubes, m ³)	6 410
Total des prélèvements d'eau sur les sites situés dans des zones soumises à un stress hydrique élevé (mètres cubes, m ³)	0

L'activité du Groupe PARERA ne repose pas sur des processus de production fortement consommateurs d'eau, tels que des procédés industriels thermiques, des activités manufacturières ou des opérations d'irrigation agricole. Par conséquent, aucun rejet d'eau issu de processus de production n'est effectué par l'entreprise.

4.3 Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets [VSME B7]

B7 - Description des principes de l'économie circulaire

Le Groupe PARERA inscrit progressivement ses pratiques dans une démarche d'économie circulaire visant à limiter la production de déchets, favoriser la réutilisation des ressources et contribuer à la régénération des écosystèmes. Dans cette perspective, plusieurs actions ont été engagées afin d'allonger la durée de vie des équipements, de renforcer la valorisation des matières et de réduire l'empreinte environnementale des activités du Groupe.

Le Groupe poursuit notamment ses efforts en matière de recyclage et de valorisation des déchets à travers la structuration progressive de plusieurs filières dédiées et le recours à des partenaires externes agréés et spécialisés, tels que Clieco, COVALREC, LEASETIC, ECOLOGIC ou encore RecyGo. En 2024, l'uniformisation du tri papier/carton dans les agences françaises, grâce notamment au déploiement de conteneurs de collecte spécifiques, a permis d'augmenter significativement les volumes recyclés.

Des actions de valorisation des déchets industriels banals (DIB), des déchets dangereux, des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), ainsi que des équipements de protection individuelle et vêtements de travail, ont également été mises en œuvre via des partenaires spécialisés, favorisant le recyclage, le remanufacturation, la valorisation énergétique et la réintégration des matières dans de nouveaux cycles d'usage.

Concernant plus spécifiquement les DIB, le Groupe s'appuie sur des partenaires tels que SUEZ et COVALREC afin d'assurer le tri, la collecte et l'orientation des différentes matières vers des filières de valorisation adaptées. Avec COVALREC, les papiers et cartons sont dirigés vers des papeteries et cartonneries situées en France et en Espagne, les métaux vers des aciéries, les plastiques vers des filières de plasturgie, les textiles vers des centres de tri textile en Occitanie, le verre vers des verreries implantées en Occitanie et en région Rhône-Alpes, et le bois vers des panneautiers situés en Nouvelle-Aquitaine. Cette organisation permet de favoriser le recyclage et la valorisation matière afin de prolonger le cycle de vie des ressources en limitant le recours aux matières premières vierges.

Dans une logique de réemploi solidaire, le Groupe favorise également le don de mobilier et d'équipements à des structures associatives via les réseaux du Club des Entreprises. À ce titre, des chaises rouges ont été données à l'association Proximité, des caissons noirs à roulettes à l'Arche en Pays Toulousain et des fauteuils de bureau à l'Icam École de Production. Ces actions contribuent à prolonger l'usage des équipements tout en soutenant des initiatives à vocation sociale et éducative.

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, nous privilégions désormais la réutilisation des équipements électroniques afin de limiter la consommation de ressources naturelles et à réduire le recours aux métaux rares nécessaires à la fabrication de matériels neufs. Le Groupe s'est ainsi fixé pour objectif de standardiser les achats autour de références spécifiques « ADMIN » et « PROD », afin d'atteindre au moins 60 % de PC reconditionnés dans les nouveaux achats de ces références d'ici mi-2027, puis de viser 90 % à moyen terme, sous réserve de compatibilité avec les besoins métiers. Dans



cette même logique de réemploi et de valorisation des matières, il a également été décidé d'équiper l'ensemble de la flotte automobile de pneus reconditionnés fabriqués en France par Black-Star, permettant de prolonger la durée de vie des matériaux tout en réduisant l'empreinte carbone associée à leur fabrication.

VSME

Type de déchet	Unité de mesure	Déchets orientés vers le recyclage ou la réutilisation	Déchets éliminés	Total déchets
150101 Non-Dangereux - emballages en papier/carton	tonnes	0	3	3
170203 Non-Dangereux - matières plastiques	tonnes	0	1	1
150106 Non-Dangereux - emballages en mélange	tonnes	17	85	102
160214 Non-Dangereux - équipements mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 13	tonnes	0,2	0,4	1
01 04 08 Non-Dangereux déchets de graviers et débris de pierres autres que ceux visés à la rubrique 01 04 07	tonnes	0	7	7
16 05 04* - Dangereux - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses	tonnes	0	1	1
Total	tonnes	17	97	115

Répartition des déchets par type (dangereux/non dangereux)	Unité de mesure	Quantité
Poids total des déchets non dangereux	tonnes	114
Poids total des déchets dangereux	tonnes	1
Poids total des déchets produits	tonnes	115

Le Groupe PARERA exerçant majoritairement une activité de services de traitement de données géospatiales, son modèle d'affaires ne repose pas sur l'utilisation de matières premières, matériaux intrants ou produits semi-finis significatifs. Le Groupe ne génère pas donc pas de flux de matières importants liés à des activités de fabrication, de construction, d'emballage ou autres activités industrielles. Les consommations matérielles se limitent essentiellement à des fournitures de bureau et à des équipements informatiques et électroniques.

L'entreprise a identifié plusieurs risques liés au changement climatique, qui relèvent principalement de risques de transition plutôt que de risques physiques directs. En tant qu'entreprise de services de cartographie et de traitement de données géospatiales, son activité est essentiellement tertiaire et numérique. Les risques climatiques physiques directs sont donc limités, même si certains aléas tels que les épisodes de fortes chaleurs, les dégradations ponctuelles de la qualité de l'air ou encore les événements météorologiques extrêmes peuvent avoir un impact indirect sur les déplacements terrain et les conditions d'intervention.

Risques climatiques physiques et de transition

L'entreprise a identifié plusieurs risques liés au changement climatique, qui relèvent principalement de risques de transition plutôt que de risques physiques directs. En tant qu'entreprise de services de cartographie et de traitement de données géospatiales, son activité est essentiellement tertiaire et numérique. Les risques climatiques physiques directs sont donc limités, même si certains aléas tels que les épisodes de fortes chaleurs, les dégradations ponctuelles de la qualité de l'air ou encore les événements météorologiques extrêmes peuvent avoir un impact indirect sur les déplacements terrain et les conditions d'intervention.

Les risques de transition sont en revanche plus significatifs. Ils concernent notamment l'évolution de la réglementation environnementale applicable aux flottes automobiles, avec le développement des zones à faibles émissions et la hausse des contraintes liées aux véhicules thermiques, ainsi que l'augmentation du coût des carburants et de l'énergie. L'entreprise est également exposée au renforcement des exigences environnementales dans les appels d'offres, pouvant entraîner un risque de perte de marchés en cas de non-conformité ou d'insuffisance des engagements environnementaux. S'ajoutent à cela les évolutions réglementaires relatives aux déchets, notamment les déchets dangereux et les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), ainsi que les obligations croissantes de reporting environnemental. L'entreprise est également exposée aux tensions sur l'approvisionnement en équipements informatiques et composants électroniques, liées à la disponibilité des matières premières critiques comme les terres rares. Enfin, les attentes croissantes en matière de bilan carbone, de sobriété numérique et d'éco-conception des développements informatiques constituent également un facteur de transformation.

L'exposition de l'entreprise à ces risques a été évaluée au regard de sa dépendance aux déplacements automobiles pour certaines activités terrain, de l'utilisation d'infrastructures numériques et de systèmes informatiques, ainsi que de sa participation à des marchés intégrant des critères environnementaux de plus en plus exigeants. Cette analyse intègre également les impacts potentiels sur les coûts d'exploitation, la continuité des activités et la capacité à répondre aux appels d'offres. Les horizons temporels identifiés varient selon la nature des risques : court terme (réglementation, énergie, appels d'offres), moyen terme (transition flotte, sobriété numérique), et long terme (intensification des aléas climatiques et exigences des parties prenantes).

Actions d'adaptation et de résilience

L'entreprise a engagé plusieurs actions d'adaptation afin de réduire son exposition à ces risques. Celles-ci incluent le suivi de ses émissions de gaz à effet de serre, la réflexion sur l'évolution de la flotte automobile, le développement du télétravail et l'optimisation des déplacements, ainsi que la prise en compte des exigences environnementales dans les réponses aux appels d'offres. Des actions sont également menées sur la gestion des déchets, la sobriété énergétique et numérique, ainsi que la sensibilisation progressive des équipes aux enjeux climatiques et environnementaux. Enfin, des mesures de sécurisation des systèmes d'information et des données contribuent également à renforcer la résilience globale de l'entreprise.

Enjeux sociaux et organisationnels

Au-delà des enjeux climatiques et environnementaux, l'entreprise identifie également des risques et opportunités sociaux et organisationnels pouvant influencer sa performance globale. Le sens du travail et l'alignement des valeurs constituent un enjeu important, un décalage pouvant entraîner une perte de sens pour les collaborateurs, tandis qu'un engagement renforcé favorise la cohésion et l'implication des équipes.

Le dialogue social représente également un facteur clé, l'absence de concertation pouvant générer une perte de confiance, des conflits sociaux ou des risques juridiques, alors qu'un dialogue structuré et transparent contribue à renforcer l'engagement, la coopération et la fidélisation des collaborateurs.

L'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle constitue un autre enjeu important, une mauvaise gestion pouvant entraîner une baisse de productivité et une augmentation du turnover, tandis que des politiques adaptées renforcent l'attractivité et la fidélisation. La santé et la sécurité au travail sont également essentielles, des défaillances pouvant générer des coûts d'accidents, des impacts juridiques et une dégradation de l'image de l'entreprise, notamment en lien avec certains consommables utilisés sur le terrain tels que les aérosols de marquage.

Des enjeux liés à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à la protection des droits fondamentaux, notamment le travail des enfants, sont également pris en compte, bien que les risques directs soient limités dans le cadre de l'activité. Ces sujets contribuent néanmoins à renforcer l'image d'une entreprise inclusive et responsable.

Enjeux environnementaux élargis

Le changement climatique constitue un risque transversal majeur, susceptible d'impacter les coûts, la réglementation et l'accès aux marchés, mais également de générer des opportunités liées à la transition énergétique, aux financements de projets de résilience et à la valorisation des démarches de décarbonation.

Les enjeux énergétiques sont structurants, avec une exposition à la hausse des coûts de l'énergie fossile et aux tensions sur les énergies renouvelables, mais aussi des opportunités d'innovation, d'efficacité énergétique et d'amélioration de l'image de l'entreprise.

Des enjeux complémentaires concernent la pollution de l'air, la biodiversité et la gestion des déchets, principalement liés à la conformité réglementaire et aux coûts associés, mais pouvant également ouvrir des opportunités d'innovation, de financement et de valorisation des bonnes pratiques environnementales.

Achats responsables et chaîne d'approvisionnement

Les achats responsables constituent un levier important de maîtrise des risques et de création de valeur. L'entreprise est exposée aux risques de non-conformité réglementaire, au manque de transparence des fournisseurs, aux surcoûts liés à des pratiques plus durables ou à la résistance interne au changement.

Ces risques sont compensés par des opportunités de sécurisation des chaînes d'approvisionnement, d'amélioration de la transparence, de réduction des impacts environnementaux et de renforcement de la crédibilité de l'entreprise. La mise en place de clauses RSE, de systèmes d'évaluation des fournisseurs et de démarches de certification contribue à structurer ces pratiques et à renforcer la performance globale de l'organisation.

Évaluation de l'exposition et de la sensibilité

L'exposition de l'entreprise à ces risques a été évaluée au regard de sa dépendance aux déplacements automobiles pour certaines activités terrain, de l'utilisation d'infrastructures numériques et de

systèmes informatiques, ainsi que de sa participation à des marchés intégrant des critères environnementaux de plus en plus exigeants. Cette analyse intègre également les impacts potentiels sur les coûts d'exploitation, la continuité des activités et la capacité à répondre aux appels d'offres.

Horizons temporels

- **Court terme (1 à 3 ans)** : évolution réglementaire, clauses environnementales des appels d'offres, hausse des prix de l'énergie et des carburants, conformité déchets/D3E ;
- **Moyen terme (3 à 10 ans)** : transition progressive de la flotte automobile, exigences accrues de décarbonation et de sobriété numérique ;
- **Long terme (>10 ans)** : intensification potentielle des aléas climatiques physiques et évolution des attentes des parties prenantes.

VSME

INFO

4.5 Évolution de la flotte automobile et des déplacements

Les déplacements constituent l'un des principaux postes d'émissions du Groupe, représentant plus de 70 % de notre empreinte carbone selon le dernier bilan GES, en intégrant les émissions liées à la combustion de carburant, aux déplacements domicile-travail et aux déplacements professionnels. Comme l'indique notre analyse de double matérialité, la transformation progressive de la flotte de véhicules constitue ainsi un enjeu stratégique majeur pour le Groupe PARERA, à la fois sur le plan environnemental et opérationnel.

Aujourd'hui, la flotte est composée de 446 véhicules comprenant les véhicules de fonction et de service (majorité de véhicules de service).

VSME

Répartition des véhicules en 2025

Quantité de véhicule essence dans la flotte	68
Quantité de véhicule diesel dans la flotte	343
Quantité de véhicule hybride dans la flotte	15
Quantité de véhicule électrique dans la flotte	20

INFO

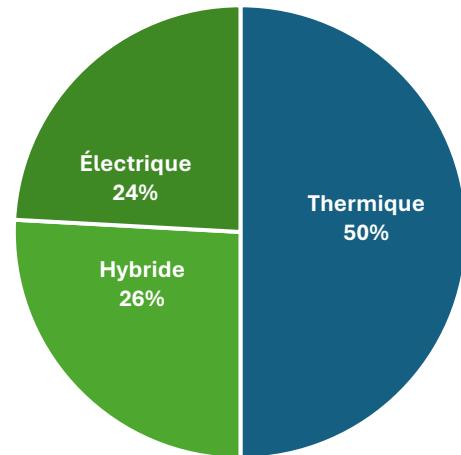
Les véhicules de services majoritairement utilitaires sont équipés du logiciel de télématique embarquée OCEAN. Cet outil permet un suivi précis des kilomètres parcourus et des émissions associées, tout en facilitant l'optimisation des tournées, la réduction des distances parcourues et l'identification des besoins de renouvellement vers des véhicules moins émissifs. Il constitue également un support clé pour identifier et accompagner la montée en compétence des collaborateurs sur les pratiques d'éco-conduite. En complément, un logiciel de planification des interventions permet d'optimiser les déplacements des équipes en tenant compte des disponibilités et de la localisation des techniciens et des contraintes clients, contribuant ainsi à limiter les trajets inutiles.

La transition de la flotte est déjà engagée depuis 2024.

100 % des nouveaux véhicules de fonction et des renouvellements sont orientés vers des motorisations électriques ou hybrides, ce qui permet d'accélérer la décarbonation progressive du parc, là où la dynamique est plus complexe à déployer sur les véhicules de services utilitaires, en raison des contraintes opérationnelles liées à l'organisation des tournées et à l'autonomie encore limitée de certains modèles électriques sur les usages terrain.

Cette évolution sur les véhicules de fonction se traduit par une transformation progressive et concrète de la structure de la flotte, avec une répartition atteignant environ 50 % de véhicules à faibles émissions (VFE) pour 50 % de véhicules thermiques en 2025.

Répartition des véhicules de fonction



Le Groupe agit également sur la diversification des modes de déplacement domicile-travail afin de réduire la dépendance à la voiture individuelle.

Des vélos à assistance électrique sont mis à disposition des collaborateurs pour leur trajets, avec la possibilité d'acquisition à tarif préférentiel à l'issue du contrat de location pris en charge par l'entreprise. Ce dispositif, initié il y a 3 ans par le CSE PARERA et porté par la Direction, a été élargi à l'ensemble des entités du Groupe avec la mise à disposition de nouveaux vélos via un partenariat avec Cyclelab dès 2026.

Par ailleurs, le remboursement à hauteur de 50% des abonnements de transports en commun est maintenu afin d'encourager le recours aux mobilités collectives.

Des solutions complémentaires sont également mises en place, telles qu'une navette entre la gare et le siège social de l'Isle-Jourdain afin de faciliter l'usage du train, ainsi qu'une navette interne pour faciliter les trajets de nos équipes à Madagascar, utilisée quotidiennement par une large majorité des collaborateurs.

Des bornes de recharge pour véhicules électriques ont également été installées au siège social et au sein de PARERA Services, afin d'accompagner la transition vers l'électrification du parc.

Enfin, le Groupe a intégré un module de sensibilisation à l'éco-conduite dans son plan de formation 2026 afin de renforcer durablement la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de mobilité bas carbone.



INFO *Trajectoire 2026 : La mobilité durable comme nouveau levier structurant du modèle d'affaires du Groupe*

Dans la continuité des enjeux de mobilité et de réduction des émissions identifiés au sein du Groupe, la transition vers des solutions de transport plus durables constitue un axe stratégique structurant de notre modèle d'affaires. Au-delà de l'optimisation des déplacements et de l'évolution progressive de la flotte, le Groupe a engagé une diversification de ses activités vers la mobilité bas carbone afin d'accompagner la transformation des usages à l'échelle des territoires.

Cette dynamique, initiée depuis plusieurs années au sein de PARERA Services à travers le développement d'activités liées aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et aux solutions photovoltaïques, a permis au Groupe de structurer une expertise solide sur ces enjeux.

Cette trajectoire se prolongera en 2026 avec l'acquisition de MobilyGreen et de sa solution de recharge MobilyPass, intégrées au sein de PARERA Mobilité. Cette opération viendra renforcer le positionnement du Groupe sur les mobilités durables et intelligentes, en élargissant son expertise à l'ensemble de la chaîne de valeur de la recharge électrique.



Grâce à l'intégration de la plateforme MobilyWeb et de la solution MobilyPass, le Groupe sera en mesure d'accompagner le cycle de vie complet des infrastructures de recharge, de leur déploiement à leur exploitation, affirmant ainsi son ambition de contribuer activement à la structuration d'un écosystème de mobilité verte à l'échelle européenne.

5. ANNEXES

Tableaux d'indicateurs supplémentaires 2023/2024/2025



Le périmètre couvert pour les exercices 2023, 2024 et 2025 comprend les sociétés PARERA, PARERA SERVICES, ECARTIP, GEOTECH, PARERA Formation, PARERA Conseil, PARERA Madagascar, ILS Topo et ETAFAT GROUPE PARERA, sauf indication contraire signalée par un astérisque (*).

Les tableaux ci-après présentent un récapitulatif des principaux indicateurs extra-financiers sur les exercices 2023, 2024 et 2025 afin de permettre une lecture de l'évolution des données dans le temps. Certains indicateurs présentés dans ces tableaux correspondent à des informations ayant fait l'objet de travaux d'assurance. Toutefois, afin d'éviter toute confusion sur le périmètre exact des informations couvertes par l'assurance limitée du commissaire aux comptes, seuls les indicateurs explicitement identifiés dans les paragraphes précédents par l'icône VSME doivent être considérés comme entrant dans le périmètre de la mission d'assurance. Les présents tableaux sont fournis à titre informatif et comparatif.

INFO

Indicateurs supplémentaires de l'axe social

Indicateurs collectés	Unité	2025	2024	2023
Effectif total	nombre	1 076	1111	1091
Effectif alternants	nombre	12	34	24
Effectif stagiaires	nombre	24	18	n/a
Nombre de femmes dans l'effectif	nombre	336	347	340
Pourcentage de femmes employés dans l'ensemble de l'organisation	%	31.2	31.2	31.1
Nombre d'hommes dans l'effectif	nombre	740	764	751
Turnover	%	30,16	30,19	
Nombre d'accidents du travail	nombre	41	35	40
Nombre d'heures travaillées	heure	1 944 389	1 966 338	1 047 955*
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail, ou de problèmes de santé	jour	1 644	705	879
Nombre de décès dus à des accidents du travail	nombre	0	0	0
Taux de fréquence 1	indice	15,9	12.2	29.6
Taux de gravité	indice	0,85	0.4	0.8
Nombre de personnes formées à la sécurité	nombre	221	290	189*
Nombre de personnes bénéficiant d'une couverture santé	nombre	877	877	835
Nombre de promotions	nombre	60	70	40
Nombre total d'heures de formation des hommes	heures	13 792**	23 011	5 853
Nombre total d'heures de formation des femmes	heures	1 882**	2 372	2 341
Nombre de personnes formées	nombre	404	432	227
Nombre de collaborateurs couverts par des représentants du personnel	nombre	1 061	1103	1082
Nombre de collaborateurs couverts par des conventions collectives	nombre	645	701	678
Pourcentage de collaborateurs couverts par des conventions collectives	%	60	63	62
Nombre de plaintes liées à la discrimination	nombre	0	0	0
Nombre de femmes cadres	nombre	33	34	33
Nombre d'hommes cadres	nombre	69	53	52
Nombre de femmes au comité exécutif	nombre	2	3	3
Nombre d'hommes au comité exécutif	nombre	7	6	6

Indicateurs collectés	Unité	2025	2024	2023
Nombre de collaborateurs en situation de handicap	nombre	34	33	24
Index EGAPRO	score/100	PA = 99/100; PS = 92/100	PA = 99/100; PS = 87/100	PA = 99/100; PS = 89/100

*Hors PARERA Madagascar et ETAFAT GROUPE PARERA

** Hors ILS TOPO

INFO

Indicateurs supplémentaires de l'axe éthique

Indicateurs collectés (éthique)	Unité	2025	2024	2023
La rémunération minimum est équivalente ou au dessus du salaire minimum ?	oui/non	Oui	Oui	Oui
Nombre d'incidents de corruption	nombre	0	0	0
Nombre d'incidents de travail des enfants ou de travail forcé signalés	nombre	0	0	0
Nombre total de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	nombre	0	0	0
Montant total des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	€	0	0	0
Nombre d'incidents signalés au travers de la procédure d'alerte	nombre	0	1	0
Nombre de clubs sportifs soutenus	nombre	11	16	10
Nombre d'associations humanitaires et sociales soutenues	nombre	6	6	4
Nombre d'incidents liés à la sécurité de l'information confirmés	nombre	4	0	n/a
Note de cybermaturité	score/1000	925/1000	865/1000	610/1000
Nombre de PC reconditionnés	nombre	10	0	0
Nombre de fournisseurs externes majeurs (représentant 80 % du budget d'achats)	nombre	196	157	n/a
Nombre de fournisseurs évalués responsables (dans le Grille interne d'évaluation des fournisseurs)	nombre	18	n/a	n/a
Pourcentage des fournisseurs ciblés ayant signé le code de conduite des fournisseurs	%	13	5,1	n/a
Nombre de fournisseurs ciblés couverts par une évaluation RSE	nombre	44	63	0
Nombre d'ateliers/événements de sensibilisation RSE proposés (handicap, environnement, cybersécurité...)	nombre	4	2	0
Nombre de personnes ayant participé aux ateliers/formation pour sensibiliser aux enjeux RSE, discrimination, climatiques/fresques, cybersécurité, etc.	nombre	229	275	0

Indicateurs collectés (environnemental)	Unité	2025	2024	2023
Consommation totale d'énergie non renouvelable	MWh	519,5	500,1	351,9
Consommation totale d'énergie renouvelable	MWh	74,3	34,9	54,3
Energie autoproduite (panneaux PV ou autre)	MWh	0	0	0
Émissions totales de GES* tCO ₂ e	tCO ₂ e	6303,8	3 721*	
Émissions brutes de GES de Scope 1	tCO ₂ e	1914,3	1 119*	
Émissions brutes de GES de Scope 2	tCO ₂ e	176,1	8*	
Émissions brutes de GES de Scope 3 amont	tCO ₂ e	4213,4	2 594*	
Émissions brutes de GES de Scope 3 aval	tCO ₂ e	0	0	
Nombre d'installations photovoltaïques réalisées	nombre	22	98	0
Nombre de bornes de recharges installées	nombre	687	998	n/a
Quantité totale de véhicules dans la flotte	nombre	445	416	294
Quantité de véhicule thermique dans la flotte	nombre	392	389	282
Quantité de véhicule hybride dans la flotte	nombre	15	21	8
Quantité de véhicule électrique dans la flotte	nombre	20	6	4
Poids total des déchets non dangereux (hors EGP)	tonnes	114	93**	56**
Poids total des déchets dangereux	tonnes	1	1	~1
Poids total des déchets destinés à être éliminés (hors EGP)	tonnes	97	78**	44**
Poids total des déchets recyclés (hors EGP)	tonnes	17	15**	12**
Types de déchets produits	narratif	DIB, DEEE, EPI et vêtement de travail, gravât, déchet dangereux (aérosols)		

* Le premier Bilan de Gaz à Effet de Serre a été réalisé uniquement sur PARERA et PARERA SERVICES.

**Les données historiques sur les déchets ont fait l'objet d'un retraitement méthodologique afin d'assurer une comparabilité homogène des indicateurs sur l'ensemble de la période de reporting.



© Groupe PARERA – Tous droits réservés.

commissionrse@parera.fr

Suivez l'actualité du Groupe PARERA sur

www.groupe-parera.com et **in**

Geoparos - Groupe Parera

Z.I Buconis

32600 L'Isle-Jourdain

**Rapport d'assurance limitée sur l'Etat déclaratif de durabilité 2025 de
Geoparos - Groupe Parera (informations ESG établies volontairement)**

Geoparos - Groupe Parera

Z.I Buconis

32600 L'Isle-Jourdain

Rapport d'assurance limitée du commissaire aux comptes portant sur les informations ESG publiées dans l'état déclaratif de durabilité 2025

Exercice clos le 31 décembre 2025

A Monsieur Jacques CETTOLO, Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur les informations ESG établies volontairement par Geoparos - Groupe Parera (ci-après « l'Entité »), au regard de la norme volontaire d'information en matière de durabilité pour les PME (VSME) telle que publiée par l'EFRAG en décembre 2024 (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après les « Informations »), présentées dans le document joint au présent rapport (ci-après l'« Etat déclaratif de durabilité 2025 »), et établies dans le cadre de la publication annuelle des résultats RSE de Geoparos - Groupe Parera.

Notre intervention ne porte pas sur les informations volontaires présentées dans l'Etat déclaratif de durabilité 2025 hors champ du Référentiel, identifiées à l'aide de l'icône « Info ».

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme mentionné dans la section 1.1.4 « Estimation & précisions méthodologiques de la collecte de données » de l'Etat déclaratif, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines données ne peuvent pas être directement mesurées de manière exhaustive sur l'ensemble du périmètre, en raison de la nature des activités, de l'absence de prestataires sur certains sites, ou de la mutualisation de certains flux (notamment dans le cadre de locaux partagés ou de charges communes). Les méthodologies d'estimation sont présentées dans le paragraphe 1.1.4.1.

Responsabilité de l'entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (*i.e.* le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Doctrine et Norme professionnelle appliquée

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board)].

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel (NEP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le code de commerce, le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous appliquons la norme International Standard on Quality Management 1 et en conséquence nous avons mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- mis à jour notre connaissance de l'entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel ;
- apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;
- vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- sélectionné sur la base de notre jugement professionnel les informations que nous avons considérées les plus importantes, pour lesquelles nous avons :
 - mis en œuvre des procédures de substance consistant à apprécier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel
 - réalisé des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection consistant à vérifier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;
 - pour les estimations, par entretien avec la Direction RSE, nous avons pris connaissance des méthodes de calcul des données estimées et avons apprécié le caractère approprié et la correcte application de ces méthodes ainsi que le caractère approprié des sources d'informations utilisées.
 - pour les informations qualitatives, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour les corroborer.
- apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ainsi que selon la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Restrictions sur la distribution et l'utilisation

Les diligences mises en œuvre dans le cadre du présent rapport ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les tiers ayant eu communication de ce rapport pourraient par ailleurs mettre en œuvre, et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de commissaire aux comptes de Geoparos - Groupe Parera, notre responsabilité à l'égard de Geoparos - Groupe Parera et de ses actionnaires est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers. Nous ne pourrions être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de Geoparos - Groupe Parera.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Fait à Balma, le 12 juin 2026

L'un des commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Fabien MATHIEU